

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(35^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Jeudi 30 Octobre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

i. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3307).

Environnement et cadre de vie.

MM. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le logement et l'architecture ; le président.

M. Weisenhorn, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le logement et l'architecture.

M. Maurice Andrieu, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le logement (problème social).

M. Mesmin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'urbanisme.

M. Canacos, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'urbanisme et les paysages.

M. Mesmin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'environnement.

M. Péricard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'environnement.

M. Raymond, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'environnement.

MM. Nungesser,
Mermaz,
Hubert Voilquin,
M^{me} Fost,

MM. Auroux, d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie ;

MM. Coupel,
Fontaine.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 3326).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1981
(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n^{os} 1933, 1976).

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'environnement et du cadre de vie.

Je rappelle qu'après les exposés des rapporteurs et les interventions d'ordre général la discussion se poursuivra par les questions transmises par les groupes et les réponses du Gouvernement, selon les modalités appliquées aux questions du mercredi.

La parole est à M. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le logement et l'architecture.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'environnement et du cadre de vie, mes chers collègues, en cette période d'austérité économique, budgétaire et monétaire, nous pouvons affirmer, je crois, que le projet de budget du logement qui nous est présenté a finalement bien supporté les contraintes budgétaires imposées par la crise, ce qui lui permettra de continuer à jouer son rôle de régulateur économique et social.

Les contraintes nées de la crise sont à la fois budgétaires et monétaires.

Contraintes budgétaires d'abord : il fallait limiter le déficit des finances publiques ainsi que la croissance des dépenses. Or, de toute évidence, monsieur le ministre, votre projet de budget a bien résisté aux arbitrages budgétaires les plus sévères. L'aide au logement, en effet, s'élève à 22 milliards 600 millions de francs, soit un peu plus de 16 milliards 800 millions de francs d'aide à la pierre et 5 milliards 800 millions de francs d'aide à la personne, ce qui représente une croissance de 31 p. 100.

Il se produit d'ailleurs un petit effet optique du fait du nouveau mode de financement des prêts pour l'accession à la propriété, puisque le crédit foncier recourra au marché financier et non plus aux avances de la C.A.C.O.M., caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme, tout au moins en partie. Mais l'effort en faveur du logement reste notable : 22 milliards 600 millions de francs, c'est appréciable. Ce montant comprend d'ailleurs 2 milliards 300 millions de francs qui proviendront du fonds d'action conjoncturelle. Nous pouvons nous demander quand ces crédits du F. A. C. seront débloqués, et suivant quelles modalités.

Pour ma part, plutôt que de préaffecter des crédits aux logements locatifs ou aux logements en accession à la propriété, il me paraîtrait peut-être plus simple de garder une enveloppe globale qui peut être utilisée avec plus de souplesse.

L'aide à la pierre permettra de construire 217 000 logements — 77 000 logements H. L. M. et 140 000 logements en accession à la propriété. Grâce à l'aide à la pierre et à l'aide à la personne, 282 000 familles seront aidées, si l'on estime que la moitié des prêts conventionnés bénéficient de l'aide personnalisée. Au total, si l'on tient compte de toutes les aides de l'Etat, y compris les aides à la réhabilitation et celles de l'A. N. A. H., association nationale de l'amélioration de l'habitat, près de 430 000 familles de plus pourront être aidées en 1981.

Votre budget, monsieur le ministre, a bien résisté également aux contraintes monétaires, c'est-à-dire à l'encadrement du crédit et à la hausse des taux d'intérêt. En effet, l'encadrement est un peu moins rigoureux pour les prêts conventionnés. Surtout, l'aide à la pierre, avec 16 milliards 800 millions de francs de crédits, ne marque pas le pas, alors qu'on pouvait le craindre il y a quelques temps encore. Cette aide à la pierre permet d'éviter de répercuter la hausse des taux d'intérêt, tout en conservant des quotités de financement intéressantes.

L'aide à la pierre pour les P. L. A., avec 5 milliards 500 millions de francs, permettra de conserver le profil de ces prêts. Dans la conjoncture actuelle, c'est presque miraculeux, puisque le taux de base est de 5,5 p. 100. Bien des agents économiques seraient heureux de pouvoir emprunter à ce taux actuellement !

Pour les prêts à l'accession à la propriété, le taux de départ, de 9,1 p. 100, dû à l'intervention de l'Etat, est également très intéressant.

Les quotités sont importantes, notamment pour les prêts à l'accession à la propriété en habitat groupé. Je suis l'êlu d'une région où l'habitat est malheureusement peu groupé — il est surtout dispersé — et je regretterai donc un peu que les quotités soient moins intéressantes pour l'habitat diffus !

Ce budget du logement est donc un bon budget, qui pourra jouer finalement son rôle de régulateur économique et social.

Il joue, d'abord, un rôle de régulateur économique, plus exactement un rôle anti-cyclique évident dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Si les crédits du fonds d'action conjoncturelle sont débloqués au bon moment, ce rôle sera confirmé et affiné.

Dans d'autres pays, la conjoncture pour le logement est beaucoup plus « erratique » : aux Etats-Unis, par exemple, les variations sont marquées. On y passe allégrement, d'une année à l'autre, de un million et demi de logements à plus de deux millions, pour descendre l'année suivante à 1 million 600 000. Certes, en France, la tendance est légèrement à la décroissance, mais le nombre des logements construits chaque année se maintient autour de 430 000 avec, il est vrai, des écarts d'une région à l'autre : la moitié d'entre elles ont connu une augmentation en volume par rapport à l'année dernière, mais l'autre moitié a enregistré, hélas ! une légère diminution, jamais inférieure cependant à 3 p. 100 ; il faut, malheureusement, ranger dans cette dernière catégorie les Pays de la Loire !

L'effet de régulation sociale de ce budget résulte à la fois de l'aide à la pierre et de l'aide à la personne. Près de la moitié des prêts conventionnés bénéficient de l'aide personnalisée au logement, ce qui traduit un grand effort social. En outre, le niveau des revenus d'exclusion, qui peut être opposé à ceux qui désirent bénéficier d'un prêt locatif aidé ou d'un prêt pour l'accession à la propriété, est relativement élevé : 9 770 francs. En raison du plafond des revenus fixé, 82 p. 100 des ménages ont un revenu inférieur au revenu d'exclusion. Le régime de l'aide profite donc à la majorité des Français.

De surcroît, est intervenue une revalorisation, que l'on peut qualifier de satisfaisante, des paramètres de l'A. P. L., notamment par la prise en compte de l'augmentation très forte des charges enregistrées l'année dernière. Dans le barème, ce paramètre « charges » a progressé de 30 p. 100 entre le mois de juillet 1979 et le mois de juillet 1980.

En ce qui concerne le rôle de régulation sociale de l'aide au logement, je soulignerai un double risque : en premier lieu, le danger d'un glissement trop accéléré des demandes de prêts conventionnés vers les prêts pour l'accession à la propriété. Il est à craindre que cette évolution ne se traduise essentiellement par une mauvaise consommation des crédits pour les prêts conventionnés. Il convient donc de surveiller de très près le profil de ces prêts qui auraient tendance, dans certains réseaux, à « déraiper » légèrement. Pour les banques qui distribuent les prêts conventionnés, il faudra probablement trouver une ressource un peu moins chère que le niveau moyen des ressources dont elles peuvent disposer actuellement. On peut songer, par exemple, à affecter une partie des ressources de l'épargne-logement à ce financement.

En second lieu, il y a un risque d'endettement excessif de certains ménages. Des statistiques montrent que parmi les ménages endettés, certains payent des charges d'un montant considérable qui représente en moyenne 25 p. 100 du revenu disponible, les charges ayant fortement augmenté ces dernières années. Pour bon nombre de ménages, le taux des prélèvements obligatoires, publics ou privés — une fois les annuités d'emprunt remboursées — est singulièrement élevé. Dans la gestion du budget familial, ce prélèvement apparaît comme un véritable prélèvement privé.

Ainsi, je crois vous l'avoir montré, ce budget résiste bien aux contraintes de la crise, de la politique monétaire et de la politique budgétaire.

De plus, c'est un budget susceptible d'accélérer les mutations rendues inévitables par la crise dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

La crise impose d'abord des mutations de l'appareil productif. Par exemple, ce secteur ne devrait-il pas davantage marquer sa préoccupation de contribuer à l'effort d'économie d'importation et de reconquête du marché intérieur ?

S'agissant des importations de matériaux, par exemple, j'ai observé une importante pénétration étrangère qui coûte fort cher en devises. Sans parler de la filière bois et de ses 2 milliards 200 millions de déficit, il y a les carrelages et les céramiques. Or, rien qu'avec l'Italie et pour les seules céramiques, notre balance est en déficit de 700 millions de francs. Je pourrais citer bien d'autres exemples.

En outre, le secteur du bâtiment devrait également se préoccuper d'économiser l'énergie incorporée dans certains matériaux d'importation, notamment de l'énergie nécessaire à la fabrication du ciment, ce qui conduit à nuancer diverses obser-

vations, formulées notamment par le commissariat général du Plan, sur le fait qu'une relance par le logement serait totalement inoffensive du point de vue de nos importations. Personnellement, je n'en suis pas vraiment persuadé. Dans ce domaine, je ne suis pas non plus convaincu que le modèle D.M.S., utilisé par le Plan, soit parfaitement concluant et objectif.

Deuxième préoccupation : le bâtiment et les travaux publics doivent contribuer un petit peu plus à l'aménagement du territoire. Il s'agit d'abord de mieux répartir la main-d'œuvre. On peut manifester quand même une certaine surprise en constatant que dans la région parisienne, dans le secteur du bâtiment, les travailleurs immigrés représentent 44 p. 100 de la main-d'œuvre, alors que dans les pays de la Loire, par exemple, il n'y a dans ce secteur que 5 p. 100 de main-d'œuvre étrangère. Ce fait n'est pas sans conséquence lorsque relance est décidée dans le bâtiment. On donne de l'argent pour des régions où la proportion de main-d'œuvre étrangère est élevée et pour d'autres où la main-d'œuvre est fournie essentiellement par des Français.

Ensuite, il y a un équilibre à maintenir, et il s'agit là également d'un problème d'aménagement du territoire, entre les petites et les grosses entreprises. Dans un marché qui devient de plus en plus difficile, on observe que des entreprises d'envergure nationale, mais qui n'ont pas toujours nécessairement une couverture dans tous les départements, viennent précisément prendre des marchés dans certains de ceux-ci en pratiquant le *dumping*. Il faut prêter à ce phénomène une très grande attention car il risque d'être très gênant pour des entreprises locales de dimensions moyennes, voire pour des artisans. D'ailleurs, lorsque des dotations relativement globalisées en matière de prêts pour l'accession à la propriété sont accordées notamment pour l'habitat juridiquement groupé, les crédits intéressent au premier chef les très grandes entreprises. A cet égard, il y a peut-être aussi un danger, je le crains.

Autre préoccupation, qui relève vraiment de la compétence des pouvoirs publics : les charges spécifiques qui pèsent sur le bâtiment sont lourdes. Le niveau des charges sociales est relativement plus élevé que dans les autres secteurs, ce qui n'encourage pas oien sûr le développement d'un travail normal — au contraire : c'est plutôt un encouragement au travail au noir ! Or, dans cette affaire, le rôle des pouvoirs publics peut être déterminant, je le répète. Des études techniques sont nécessaires, d'abord pour définir une véritable politique industrielle du bâtiment qui « banalise » en quelque sorte ce secteur pour le considérer comme susceptible de bénéficier d'une politique comportant des mesures structurelles. Au sein du ministère de l'environnement et du cadre de vie, certains organismes, notamment le centre scientifique et technique du bâtiment, s'attachent à résoudre tous ces problèmes. Ils pourraient peut-être, non pas travailler plus qu'ils ne le font, mais se donner encore plus de mal, compte tenu de leurs moyens en personnel, relativement importants. Au passage, je signale que le ministère a accompli de grands efforts cette année pour compresser ses dépenses de personnel. Apparemment, ces efforts n'ont pas touché vraiment le C. S. T. B.

Et pourquoi aussi ne pas utiliser le F. A. C. d'une manière un peu plus contractuelle vis-à-vis des professionnels du bâtiment ? Ne pourrait-on dire à ceux-ci par exemple, dans certaines régions : nous débloquerons les crédits sous condition d'un effort consenti par la profession ? Les crédits versés seraient proportionnels à l'effort accompli pour limiter les importations de matériaux, ou pour employer un peu moins de main-d'œuvre étrangère. Je formule tout simplement une suggestion.

Si la crise impose des mutations au secteur du bâtiment et des travaux publics, elles devraient en faire subir également aux maîtres d'ouvrage et aux constructeurs en général. Je pose un peu le problème des devoirs de ces professionnels face à la crise. D'abord, ils devraient chercher à mieux assumer leurs responsabilités spécifiques de maîtres d'ouvrage. Par exemple, nous enregistrons une hausse des prix assez forte dans le bâtiment. Certains éléments de la construction « dérapent » dans certaines régions : certes, le coût des terrains est à incriminer, mais aussi le coût de la construction proprement dit et surtout les frais généraux. Or, dans tous ces domaines, il est du devoir des maîtres d'ouvrage de se montrer très attentifs aux évolutions et d'être exigeants vis-à-vis de tous ceux qui participent à l'acte de construire.

Au surplus, les maîtres d'ouvrage et les constructeurs doivent se lancer plus résolument dans la réhabilitation de l'habitat, une action qui n'a pas atteint encore totalement son régime de croisière, en dépit des progrès accomplis et des fortes incitations

financières de l'Etat. Actuellement, 350 000 logements sont réhabilités tous les ans. Il est souhaitable d'atteindre l'objectif de 400 000, c'est le vœu de la commission de l'habitat du VIII^e Plan. Sur les 350 000 logements réhabilités, 140 000 l'ont été d'ailleurs grâce aux aides de l'Etat ou de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

La maîtrise de plusieurs phénomènes urbains liés à la réhabilitation n'est probablement pas encore complètement assurée. Je pense un peu à la spéculation immobilière et aux expulsions, gênantes pour les personnes qui ne disposent que de revenus modestes. Inutile de cacher que cela existe. Tous ces phénomènes ne sont pas vraiment contrôlés, je le répète. Ils sont maîtrisés dans le cadre des opérations programmées de l'amélioration de l'habitat, mais le nombre de celles-ci reste encore réduit. Même si 200 ou 250 opérations ont été mises en œuvre, elle ne couvrent pas encore l'ensemble de la réhabilitation. Alors, je ne dis pas que l'ensemble de ce problème doit être couvert par des O. P. A. H., mais cette dernière procédure mérite d'être « banalisée » avec l'appui des fonds d'aménagement urbain, car elle fait ses preuves actuellement.

Dans le parc de logements H. L. M., c'est-à-dire le parc social, des progrès sont nécessaires en matière de conventionnement. Je pense, monsieur le ministre, que vous nous citerez des chiffres intéressants pour montrer que des organismes d'H. L. M., et même des organismes politiquement importants, ont déjà signé des conventions. Mais d'aucuns se demandent s'il ne conviendrait pas d'aller encore un peu plus loin dans la voie de la simplification de la procédure du conventionnement.

Enfin, pour les primes à l'amélioration de l'habitat, la fusion entre la P. A. H. et la P. H. R. a certainement été une bonne initiative mais, actuellement, la consommation des P. A. H. reste relativement lente. Quelles en sont les causes ? A mon avis, le taux de 20 p. 100 pratiqué dans les opérations normales n'est pas assez incitatif ; d'une part, les propriétaires, souvent de condition modeste, manquent de moyens d'autofinancement et ils doivent chercher ailleurs les 80 p. 100 restants ; d'autre part, l'incitation n'est pas assez marquée en faveur des travaux réalisés par des entreprises, qui souffrent de la part prise par le travail au noir. Inutile de le cacher, il existe, et vous le savez bien, un peu de travail au noir dans le bâtiment, notamment pour les petites réparations.

Enfin, les maîtres d'ouvrage devraient davantage se préoccuper de favoriser les économies d'énergie. Par exemple, actuellement, dans les opérations de réhabilitation, seulement 40 p. 100 des travaux portent sur l'amélioration de l'isolation thermique. Je ne crois pas que ce soit suffisant. Certes, dix millions de tonnes d'équivalent-pétrole ont été économisées dans le bâtiment, mais seulement deux millions grâce à des travaux d'isolation — pour huit millions de tonnes d'équivalent-pétrole, les économies résultent de « modifications de comportement » comme on dit, en termes un peu technocratiques, ce qui signifie tout simplement qu'on baisse le chauffage !

En ce qui concerne les O. P. A. H., je crois qu'il serait également souhaitable que la dimension « économies d'énergie » soit incluse dans les O. P. A. H. et qu'il soit tenu compte de cette nécessité.

Dans tous ces domaines, le rôle des pouvoirs publics est évident, à côté de celui des maîtres d'ouvrage. Pour les pouvoirs publics, il y a le problème des coûts, notamment fonciers. Il faut mettre en application certaines données du rapport Saglio.

En matière de réhabilitation, j'ai déjà parlé du problème de la simplification du conventionnement ; mais il est surtout souhaitable de modifier les taux en ce qui concerne les P. A. H. Le taux de 20 p. 100, je le répète, me paraît insuffisamment incitatif dans le cas normal, notamment en milieu rural et lorsqu'il s'agit de personnes à revenus modestes.

Concernant les économies d'énergie, se posent un problème de formation des artisans, lesquels ne sont pas toujours au courant des dernières techniques en la matière, et surtout un problème de contrôle de la qualité des travaux de thermique réalisés sur les immeubles. Actuellement, il n'existe, hélas ! aucun moyen juridique de contrôler la qualité de l'isolation car un tel contrôle ne peut être fait ni au niveau du permis de construire ni à celui du certificat de conformité. C'est dommage, car il faut alors procéder à des sondages relativement chers. Là encore, des améliorations sont à envisager.

En conclusion, monsieur le ministre, je dirai que ce budget est un bon budget. Il a certainement été très bien négocié puisqu'il est passé au travers de toutes les chausse-trapés des arbitrages ministériels, budgétaires et même monétaires.

Il est bon pour l'avenir dans la mesure où il porte sur la réhabilitation, sur les économies d'énergie. Il devrait donc inciter le secteur du bâtiment à s'adapter rapidement aux nouvelles contraintes de la crise.

Monsieur le président, j'en ai terminé. Il ne me reste qu'à évoquer les six observations faites par la commission des finances...

M. le président. Non, monsieur le rapporteur spécial, vous venez de donner votre conclusion ! Vous avez d'ailleurs épuisé votre temps de parole !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Ma conclusion venait avant les observations, monsieur le président. Je vous demande encore quelques secondes.

M. le président. Soyez bref !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Première observation : la commission souhaite que la répartition des dotations du chapitre « Construction de logements » au début de 1981 se fasse sur la base de la première répartition de 1980, donc sans tenir compte du F. A. C.

Deuxième observation : la commission des finances souhaite que les économies d'énergie dans ce secteur soient développées. Par ailleurs, elle a rejeté l'argumentation selon laquelle le conventionnement serait à l'origine de certains retards observés en matière de travaux d'économie d'énergie dans le secteur social.

Troisième observation : à la demande de son rapporteur, la commission des finances demande que le taux de subvention de la prime à l'amélioration de l'habitat soit porté à 30 p. 100 du coût des travaux, dans la limite de 18 000 francs par logement, en cas de réalisation de travaux d'amélioration thermique.

Quatrième observation : la commission des finances souhaite que les modalités de calcul des subventions accordées par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat soient simplifiées.

Cinquième observation : la commission a évoqué le risque d'une insuffisance de la dotation destinée à l'aide à la surcharge foncière.

Sixième observation : à la demande de M. Taddei, la commission des finances demande que les crédits en personnel permettent une prise en charge progressive des postes d'enseignant en architecture encore financés par les collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, je tiens à vous rappeler que, sur ce budget, doivent intervenir huit rapporteurs, vingt orateurs inscrits et les auteurs de trente-neuf questions.

Sans un peu de discipline — et les rapporteurs se doivent de donner l'exemple — je ne sais à quelle heure nous en aurons terminé.

La parole est M. Weisenhorn, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le logement et l'architecture.

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, la présentation détaillée des crédits qui a été faite par M. le rapporteur spécial de la commission des finances me dispensera de rappeler des chiffres qui figurent dans l'avis écrit que j'ai présenté au nom de la commission de la production et des échanges.

Je n'en citerai qu'un seul, qui donne la mesure de l'importance du projet de budget que nous sommes en train d'examiner. En 1981, les moyens d'engagement en dépenses ordinaires et en autorisations de programme consacrées au logement dépasseront 22 milliards de francs.

La commission de la production et des échanges a vu dans ce projet cinq caractéristiques principales.

Premièrement, un effort important d'économies est réalisé en matière de dépenses de fonctionnement, ce qui donne raison à ceux qui, l'an dernier, jugeaient possible la réduction du train de vie de l'Etat mais n'avaient pas alors été entendus par le Gouvernement.

Deuxièmement, le programme d'amélioration de la qualité des constructions neuves est vigoureusement relancé.

Troisièmement, les dotations demandées pour l'amélioration de l'habitat accusent une diminution sensible par rapport au budget de 1980.

Quatrièmement, ce budget assure la poursuite de la réorientation de notre système d'aide au logement, avec la lente montée en régime de l'aide personnalisée au logement pour laquelle les crédits progressent d'un tiers en francs courants.

Enfin, la cinquième caractéristique de ce budget a suscité beaucoup d'inquiétude au sein de votre commission. En effet, l'institution du fonds d'action conjoncturelle, qui a pour effet de geler 2,3 milliards de francs, affecte d'un coefficient d'incertitude important le programme de construction neuve.

Avant d'aborder plus en détail le programme pour 1981, je souhaiterais brosser, à grands traits, un tableau de l'évolution récente dans le domaine du logement. Ce tableau apparaît bien sombre.

En ce qui concerne le rythme de la construction, la reprise constatée au second semestre de 1979 dans le domaine des logements autorisés paraît s'être tassée au cours du premier semestre de 1980. Pour les mises en chantier, l'année 1979 s'est traduite par une chute de 2,5 p. 100 par rapport à l'année précédente et les résultats du premier semestre de 1980 s'inscrivent en baisse de 8 p. 100 par rapport au premier semestre de 1979 et de 9,2 p. 100 par rapport au second semestre de 1979.

La poursuite de la régression du rythme de la construction s'est accompagnée au cours de la période récente d'une flambée des prix sans précédent. Quant à la politique très restrictive menée par le Gouvernement en matière de crédit, si ses effets sont très sensibles, notamment en ce qui concerne la construction de maisons individuelles, on n'a guère l'impression qu'elle ait permis de maîtriser les prix.

A cet égard, votre commission a entendu les explications du ministre, qui a insisté sur la nécessité de contenir ce qu'il a appelé « l'explosion du crédit ». Votre commission tient cependant à faire observer que l'on ne peut vouloir à la fois une chose et son contraire. Or le développement de la distribution des crédits à l'habitat par le système bancaire est une conséquence logique de la réforme du financement du logement et du passage, que le Gouvernement veut accélérer, de l'aide à la pierre à l'aide à la personne.

Les facteurs précédemment évoqués expliquent la persistance de la crise qui frappe l'industrie du bâtiment, crise qui s'est encore traduite par une progression de 17 p. 100 des licenciements économiques autorisés au premier semestre de 1980, par rapport au second semestre de 1979.

Je citerai un autre élément préoccupant : la hausse trop rapide des coûts de production et notamment du prix des matériaux de construction. Votre commission souhaite à cet égard que le Gouvernement entreprenne une action très vigoureuse en vue de développer la concurrence dans ce secteur économique.

Votre commission se doit de revenir sur le problème du conventionnement des logements collectifs existants. Force est de constater l'échec de cette procédure, et fidèle à la position qu'elle avait prise à la session de printemps à l'occasion de l'examen de la loi relative aux économies d'énergie, la commission souhaiterait que le Gouvernement fasse preuve de plus de réalisme et recherche des solutions permettant enfin d'utiliser les crédits votés par le Parlement pour l'amélioration des logements locaux sociaux.

Par ailleurs, la commission regrette que la révision des barèmes de l'aide personnalisée au logement, intervenue en juillet 1980, n'ait pas permis une actualisation suffisante de cette prestation, particulièrement pour l'accès à la propriété. Le nouveau barème n'a en effet pas pris en compte les hausses de taux d'intérêts intervenues au cours du deuxième trimestre de 1980.

Alors qu'elle avait salué, les années précédentes, l'effort d'actualisation de l'A. P. L., votre commission doit malheureusement constater cette année, un premier accroc dans ce système, premier accroc qui peut coûter à la réforme une partie de sa crédibilité. Cette réforme d'ailleurs, monsieur le ministre, avait fait craindre, au moment de sa discussion, qu'elle ne fût un moyen pour l'Etat de se désengager partiellement du domaine du logement. Des déclarations apaisantes avaient été faites à l'époque. Force est bien de constater que ce désengagement est réel, puisque les économies réalisées au cours des trois premiers années d'application de la réforme dépassent 5 milliards de francs valeur 1980.

Quant au projet de budget pour 1981, auquel nous allons maintenant plus particulièrement nous consacrer, il poursuit cette tendance puisque l'on prévoit une économie de l'ordre de 1,7 milliard de francs par rapport à l'ancien système.

J'en viens aux crédits.

Si l'on tient aux dotations figurant dans le « bleu » budgétaire, qui sont tout de même celles sur lesquelles le Parlement sera appelé à se prononcer, l'année 1981 marquera une réduction sensible de l'effort de l'Etat pour l'amélioration de l'habitat existant.

Vous nous avez annoncé, monsieur le ministre, que les reports permettraient de maintenir, en francs constants, les moyens disponibles pour cette action. Je ne partage pas tout à fait cette analyse et d'après mes calculs, si l'hypothèse de 300 millions de francs de reports se vérifie, on retrouverait avec 1,3 milliard de francs, non pas des crédits disponibles au moins égaux en francs constants à ceux de 1980, mais des crédits inférieurs de 4,4 p. 100 à la dotation effectivement disponible en 1980.

Pour la construction neuve aidée à la pierre, au lieu de 222 000 logements figurant dans le programme associé au budget voté en 1980, on retrouverait, au mieux, 217 000 logements, si le fonds d'action conjoncturelle est déblocqué, et seulement 170 000 logements dans l'hypothèse contraire.

Votre commission a noté à cet égard une évolution très inquiétante pour l'accession à la propriété. Le nombre des prêts pour l'accession à la propriété diminue : 170 000 en 1979, 145 000 seulement pour 1980 ; et pour 1981, en fonction des décisions relatives au fonds d'action conjoncturelle, leur nombre se situera entre 110 000 et 140 000. Moins nombreux, les P.A.P. sont réservés à des ménages dont les ressources sont très modestes. Cela est certes dans la logique du système, mais il nous semble que la barre est désormais placée vraiment trop bas. Cela est d'autant plus inquiétant que les prêts conventionnés remplissent mal le rôle de substitution que le Gouvernement entendait leur assigner.

Nous avons, en effet, constaté que la part des prêts conventionnés accordés à des personnes remplissant les conditions de revenus pour bénéficier de l'A.P.L. a très fortement diminué depuis un an, passant de 51 p. 100 au premier semestre de 1979 à 47,5 p. 100 au second semestre de 1979 et à 41,6 p. 100 pour les cinq premiers mois de 1980 : pour les mois d'avril et de mai 1980 moins de quatre P.A.P. sur dix ont été attribués à des ménages ayant droit à l'A.P.L.

Dans ces conditions, une nouvelle fois, la commission juge optimistes vos prévisions selon lesquelles 55 000 prêts conventionnés devraient, en 1981, ouvrir droit à l'A.P.L.

L'évolution des P.A.P. et celle des prêts conventionnés rendent, monsieur le ministre, la commission de la production et des échanges très inquiète sur l'avenir de la politique d'aide à l'accession à la propriété.

Pour le secteur locatif aussi nous sommes inquiets. Le fait que l'on soit passé de 130 000 logements financés en 1975 à 66 000 logements financés en 1979 suffit à justifier cette inquiétude, d'autant que le freinage de l'accession à la propriété va faire progresser la demande dans le secteur locatif.

En conclusion, monsieur le ministre, mes chers collègues, je dirai que les crédits demandés pour 1981 au titre du logement devraient permettre, à la condition qu'ils soient engagés dans leur intégralité et sous les réserves précédemment émises, de maintenir à peu près au niveau de 1980 le rythme de la construction de logements bénéficiant des aides à l'investissement et le rythme des opérations d'amélioration de l'habitat existant. Mais, pour la construction neuve, l'existence d'une tranche importante de dotations dont l'engagement n'est qu'hypothétique grève d'une lourde incertitude la réalisation de plus d'un cinquième du programme physique.

Il y a en fait au moins deux projets de budget en un seul et l'ambiguïté entretenue sur le point de savoir lequel sera exécuté fait que le rapporteur ne sait sur lequel il doit porter un jugement.

Quoi qu'il en soit, la commission juge déraisonnable l'institution d'un fonds d'action conjoncturelle qui aurait pour effet d'amener le rythme des logements aidés à un niveau très inférieur à ce qui est indispensable. Elle juge également déraisonnables les mesures d'encadrement prises à l'encontre des prêts conventionnés, qui ont pourtant été présentés par le Gouvernement comme la pierre angulaire de la politique de l'Etat dans le domaine de l'accession à la propriété.

Dans ces conditions, ce n'est qu'au terme d'un raisonnement par l'absurde, estimant que le Gouvernement ne pourra pas faire moins que de tenter de maintenir à peu près le rythme de la construction neuve en engageant intégralement et rapidement les dotations immobilisées au F. A. C., que le rapporteur a cru pouvoir demander à la commission de ne pas repousser les crédits du logement.

La commission de la production et des échanges m'a suivi dans mes conclusions et elle demande à l'Assemblée d'adopter les crédits du logement. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Henry Canacos. Ce n'est guère logique !

M. le président. La parole est à M. Maurice Andrieu, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le logement (problème social).

M. Maurice Andrieu, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la première réflexion que m'inspire le budget du logement qui nous est soumis, est qu'il s'agit d'un « budget-accordéon ».

En effet, au gré de l'accordéoniste — en l'occurrence, vous monsieur le ministre, mais ne voyez dans mon propos aucune image péjorative, le Président de la République n'est-il pas lui-même un virtuose dans cet art ? — une partie de ces crédits sortiront par saccades ou ne sortiront pas du tout de ce fameux fonds d'action conjoncturelle puisque le déblocage en est laissé à votre discrétion.

Cette remarque préalable faite, on peut résumer le contexte budgétaire en indiquant que la progression des engagements financiers de l'Etat se traduira par une diminution du nombre physique de logements : 25 000 à 30 000 environ de moins que l'an dernier. Une diminution qui est plus particulièrement sensible dans le secteur de l'accession où l'augmentation du nombre des prêts va aller vers le secteur conventionné. Les crédits des P.A.P. sont en effet redéployés au profit du Crédit foncier qui est le circuit le plus onéreux pour l'Etat.

Dans le domaine de la restauration, on constate une diminution des aides, notamment pour les propriétaires occupants.

Le niveau actuel des crédits affectés à la Palulos — prime pour l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale — correspond à 50 000 ou 60 000 logements, ce qui est nettement insuffisant pour un objectif qui devrait être prioritaire, alors que les organismes d'H.L.M. souhaitent améliorer leur parc ancien dans la proportion de 200 000 logements par an. Nous le constatons aujourd'hui, et l'avenir ne fera certainement, hélas ! que le confirmer, l'obligation du conventionnement freine l'utilisation des crédits.

Je sais parfaitement que vous n'êtes pas d'accord, monsieur le ministre. C'est pourquoi je me suis permis d'analyser dans mon rapport ce que j'ai appelé les points d'interrogation qui subsistent au regard de la réforme du logement que le Parlement a votée. Parmi les points les plus importants, j'ai essayé de mettre en évidence les risques liés à ce conventionnement.

Tout d'abord, une hausse très forte des loyers, que les catégories moyennes qui ne sont pas solvabilisées par l'A.P.L. ne peuvent supporter, car il ne faut pas oublier qu'à ces loyers s'ajoute l'élévation prodigieuse des charges — électricité des parties communes, assurances, espaces verts, nettoyages des vide-ordures, et surtout du chauffage qui bat tous les records avec une hausse de près de 100 p. 100 pour l'électricité, et de 139 p. 100 pour le fuel. Je crains, malheureusement, qu'en raison de la conjoncture internationale, ces pourcentages ne soient encore dépassés.

D'ailleurs, monsieur le ministre, une constatation ne trompe pas : l'effort des locataires habitant des logements sociaux étant devenu trop élevé, il en résulte la montée des impayés, et l'aggravation de la situation financière de nombreux offices H.L.M. Sachez par exemple que, sur les treize offices de la région Midi-Pyrénées, onze avaient présenté, au 31 décembre 1978, des résultats d'exploitation déficitaires.

Alors, vous suggérez de mettre en place sur le plan local un dispositif qui repose sur les organismes sociaux — toujours les mêmes ! — bureaux d'aide sociale, caisses d'allocations, organismes d'H.L.M. — pour essayer d'enrayer cette évolution qui conduit aux saisies et aux expulsions. A cette fin, vous préconisez l'établissement d'une convention qui obligerait les organismes d'H.L.M. à mettre en place un « suivi social », ce qui

est en soi une bonne initiative, mais là encore, puisque l'Etat n'apportera aucun financement propre, ce seront des dépenses nouvelles et importantes à la charge des organismes sociaux.

Enfin, et surtout, monsieur le ministre, pour en terminer avec le conventionnement, je pense en toute objectivité que cette procédure aboutira à terme à une ségrégation par l'argent aussi détestable que celle que nous avons tous ici voulu supprimer et qui s'exprimait au niveau des diverses catégories de logements.

Que faut-il faire ? Il faut tout simplement supprimer le conventionnement, ou du moins, dans un premier temps, l'assouplir pour que notamment tous les travaux permettant une amélioration des conditions d'isolation thermique en vue de faire des économies d'énergie, ou les travaux ayant pour but de faciliter l'insertion des locataires handicapés, soient exclus du conventionnement, conformément au vote du Parlement.

Une deuxième interrogation, qui ne vous étonnera pas, résulte de la persistance du problème foncier. Celui-ci s'aggrave. Sans doute allez-vous répondre qu'on constate de nombreuses disparités géographiques qui peuvent rendre les moyennes trompeuses.

D'après la commission du Plan, la hausse aurait atteint dans les dernières années 20 à 25 p. 100 par an réduisant ainsi les possibilités d'action de l'Etat et des collectivités locales, dont l'effort financier est en partie détourné au profit des propriétaires fonciers, contribuant à une urbanisation anarchique toujours plus éloignée des centres villes.

J'analyse dans mon rapport les causes de l'accélération de la hausse des prix des terrains à travers l'engouement pour la maison individuelle, les contraintes des documents d'urbanisme et, enfin et surtout, les mesures fiscales. Il faudrait d'ailleurs se rapporter aux conclusions des commissions qui se sont penchées sur ce problème. Celles-ci ont unanimement préconisé une refonte de la taxation annuelle des terrains. Le dernier rapport en date, celui du VIII^e Plan, avance des propositions intéressantes qui tiennent compte de la valeur réelle des terrains selon leur inscription au plan d'occupation des sols.

Il est temps de créer un véritable impôt foncier qui apporterait plus de justice entre les propriétaires de terrains constructibles et ceux de terrains non constructibles, qui paient aujourd'hui des impôts sensiblement équivalents, alors que leurs terrains n'ont plus la même valeur.

Face à cette réforme de fond qui s'impose, vous avez essayé d'atténuer quelques contraintes, notamment en allégeant la participation des collectivités locales dans la surcharge foncière limitée à 20 p. 100 du dépassement, tandis que vous portez la subvention de l'Etat de 40 à 50 p. 100.

Vous voulez mettre également sur le marché des terrains constructibles qui appartiennent à l'Etat ou aux entreprises publiques, mais leur nombre, vous en conviendrez, n'est pas illimité. Et à quel prix seront-ils vendus ? La régie Renault n'a pas hésité à vendre 45 millions de francs son terrain d'Issy-les-Moulineaux, alors qu'il a été estimé à 28 millions de francs !

J'en aurais terminé avec les interrogations si je ne disais quelques mots de l'amélioration insuffisante de la qualité des logements. Je cite un seul exemple puisé dans les chiffres officiels : l'accroissement des surfaces est très lente dans le secteur locatif — moins de deux mètres carrés depuis 1977 — tandis qu'elle augmente à peine dans le domaine de l'accession à la propriété : trois mètres carrés.

Il faut affecter des coefficients plus larges au prix de référence et consentir des emprunts spécifiques d'un taux moins élevé pour des prestations de grande qualité.

Je ne pense pas que les systèmes constructifs, s'ils ne sont pas largement ouverts à la concurrence, puissent sauvegarder de tels choix. Nous avons en effet trop de mauvais souvenirs de l'industrialisation passée. Attention aux « logements catalogues » ou aux « logements mécanos », qui pourraient dépersonnaliser le logement social.

Cette politique risque également de porter atteinte à l'entreprise moyenne locale qui est déjà lourdement touchée.

La dernière interrogation est celle de l'actualisation des barèmes de l'allocation de logement et de l'aide personnalisée au logement.

Il faudrait, d'abord, procéder à une harmonisation au niveau du forfait relatif aux charges qui devrait être identique pour l'allocation logement et l'A.P.L., et le revaloriser ; ensuite, revoir l'actualisation des paramètres de revenus en fonction de l'indice des prix à la consommation et celle des loyers plafonds en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Jusqu'à présent, l'indice des prix à la consommation a toujours été en retard sur celui des salaires qui devrait être à notre avis retenu, tandis que l'indice du coût de la construction n'intègre ni les charges foncières ni les frais financiers. De ce fait, les hausses qui sont intervenues n'ont pu être prises en compte. Dès lors, au regard de la situation économique, nous enregistrons dès maintenant une dégradation, une détérioration du pouvoir d'achat de l'A. P. L.

J'ai cru bon de consacrer un court chapitre dans mon rapport au mouvement H. L. M. qui doit rester un outil de choix irremplaçable pour le pouvoir. Le projet H. L. M. qui est mesuré, réaliste, axé sur un dialogue permanent avec les habitants, tend à s'adapter aux mutations de notre temps. Mais cela implique une aide plus sélective, la possibilité de recruter un personnel mieux rémunéré et donc plus compétent, une participation plus importante des usagers dans les conseils d'administration. En outre, il convient non pas d'assurer le désengagement de l'Etat au profit des collectivités locales, mais de coordonner une action efficace à ce niveau.

La conclusion de mon rapport est un bref rappel à la nécessité de retrouver dans l'habitat un espace de liberté, c'est-à-dire la possibilité pour l'homme de se réaliser, de s'identifier davantage dans un cadre de vie qu'il façonnera lui-même. Cette conquête de l'environnement est certes toujours difficile, car il faudra vaincre de multiples obstacles, lutter contre la pollution et le bruit, abandonner la notion de rentabilité, retrouver une véritable concertation à travers une vie sociale plus riche.

Pendant l'année du patrimoine, on n'a pas manqué d'évoquer ces espaces qui, au cours des siècles, ont été modélés pour nous donner, dans leur admirable diversité, nos villes, nos bourgs et nos villages. La grande affaire de cette fin du siècle va être de réanimer, de réhabiliter, de rénover ces ensembles de vie.

A ce propos, ne croyons pas que la maison individuelle, dans un secteur trop souvent diffus, soit la panacée. Elle a permis de fuir la ville envahie de bruits, de nuisances, abandonnée à la ségrégation. Elle gardera sans aucun doute des adeptes, amoureux de la nature, d'un certain isolement, malgré les contraintes qui déjà apparaissent. Je veux parler des transports onéreux et peut-être aussi des fins de mois difficiles pour amortir les emprunts contractés.

Monsieur le ministre, ne cultivez surtout pas l'illusion que le Français devenu propriétaire sera réfractaire à tout changement de société, prêt à défendre farouchement ses quelques mètres carrés contre un quelconque collectivisme. Sachez qu'aucun programme de gauche ne prévoit la disparition de la propriété et, de surcroît, de la maison individuelle familiale. Sans doute envisage-t-il simplement une révision de la politique fiscale afin de lutter contre toute spéculation ou accumulation de richesses immobilières qui, en définitive, ruinent le petit peuple et la nation.

Réalisons donc un équilibre harmonieux entre ces deux orientations de l'habitat, mais donnons dès maintenant une priorité à la restauration de l'habitat urbain qui doit retrouver son charme et l'intérêt sociologique qu'il a connus. Dans nos villes, dans des jardins publics plus spacieux et plus nombreux, les personnes âgées se retrouveront pour papoter ou jouer à la pétanque ; les amoureux et les enfants seront le joyeux miroir de notre jeunesse offert aux flâneurs. Les oiseaux seront alors revenus.

Donnons demain aux hommes un habitat qui soit une avancée dans le devenir du bien-être, du confort selon le choix de chacun, sans oublier de préserver la beauté des choses naturelles qui nous entourent.

C'est dans cet esprit que le rapporteur a proposé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales les diverses observations qu'elle a votées à l'unanimité et qui figurent à la fin de mon rapport.

Je souhaite que vous puissiez à votre tour les retenir ; elles ont le mérite du raisonnable et de vouloir orienter la réforme vers une meilleure approche du social.

La commission a, par ailleurs, contrairement aux conclusions du rapporteur, donné un avis favorable à l'adoption des crédits du logement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Mesmin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'urbanisme.

M. Georges Mesmin, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, dans cette période d'austérité, le budget du ministère de l'environnement a été assez bien traité. Malheureusement, si tel est

le cas pour la rubrique la plus importante, celle du logement, il n'en est pas de même pour celles de l'urbanisme et de l'environnement qu'il m'appartient de rapporter.

Votre choix a été judicieux parce que le secteur du logement est le plus important sur le plan économique. Il aurait été fâcheux que cette période d'austérité se traduise par une régression de l'activité de la construction. Néanmoins, la situation est moins brillante dans le domaine de l'urbanisme.

Les crédits mis à la disposition de la direction de l'urbanisme et des paysages occupent une place modeste dans les crédits du ministère de l'environnement et du cadre de vie puisque les dépenses ordinaires ne représentent que 0,15 p. 100 de l'ensemble, les crédits de paiement 5,14 p. 100 et les autorisations de programme 3,95 p. 100.

D'abord, j'examinerai rapidement la manière selon laquelle vous avez procédé à ces diminutions au regard des différents postes de la direction de l'urbanisme et des paysages, à savoir l'assistance technique, la protection des sites et la promotion du cadre de vie urbain.

Le premier aspect est celui de l'assistance technique qui recouvre des actions de formation et d'information.

La formation est assurée par le service technique de l'urbanisme. Des subventions sont accordées à divers établissements ou organismes qui contribuent à la formation des praticiens. Le C. R. U., le centre de recherche d'urbanisme, a été supprimé. Les actions de cet organisme seront poursuivies par les services du ministère.

Pour ce qui est de l'information, vous avez essayé de maintenir globalement les actions entreprises par le ministère. En effet, la diminution sensible des crédits est compensée par l'attribution de subventions à des associations qui s'attachent à sensibiliser le public.

Le service technique de l'urbanisme publie des ouvrages techniques. Ses crédits accusent une nette diminution qui pèsera sur la réalisation des études.

Les agences d'urbanisme sont au nombre de vingt-huit actuellement. Vous avez été obligé d'abandonner le projet de création d'une agence en Corse.

Sur ce premier ensemble d'actions, on peut dresser le bilan suivant : légère diminution des crédits mais tentative de maintien du potentiel.

Le deuxième aspect a trait à la protection des sites dont les crédits subissent une baisse de 2,4 p. 100 pour les crédits de paiement et de 6 p. 100 pour les autorisations de programme.

Vous tentez de poursuivre la politique que vous avez entreprise en matière de publication de documents d'urbanisme en essayant de maintenir les crédits qui sont délégués aux services locaux. Ainsi se dégage une deuxième idée directrice de votre projet de budget : essayer de moins diminuer les crédits, voire de maintenir les dépenses effectuées à l'échelon local par des organismes susceptibles de relayer l'action du ministère. Votre conception est la suivante : promouvoir une action pour la laisser ensuite se développer au niveau local.

Le nombre des sites classés est actuellement de 2 241 et celui des sites inscrits de 4 706. On peut espérer que le classement récent des sites de puy Mary, du ballon d'Alsace, du mont Canigou, sera suivi du classement de sites importants qui permettra d'assurer une protection généralisée, tels que celui du cap Blanc-Nez, du cap Gris-Nez, du site des Abers et du site du Labourd dans les Pyrénées-Orientales.

Le troisième aspect de l'action de la direction de l'urbanisme et des paysages, le plus important tant par le volume des crédits que par la tradition, est celui de l'aménagement du cadre de vie urbain. La diminution des dotations est également sensible puisqu'elle est de l'ordre de 11 p. 100 pour les dépenses ordinaires, les crédits de paiement et les autorisations de programme.

S'agissant des actions foncières, les interventions directes de l'Etat continuent à diminuer. Ce mouvement se situe dans le cadre de l'orientation qui est prise puisque l'Etat doit progressivement cesser d'intervenir au niveau des grandes actions foncières pour laisser l'initiative des interventions aux collectivités locales. Il s'agit d'un mouvement qui est engagé délibérément depuis plusieurs années, et qui se poursuit. L'Etat n'interviendra donc plus que dans des cas assez limités.

Pour ce qui est des aides aux collectivités locales, là encore vous essayez de maintenir l'action engagée puisque les autorisations de programme qui restent inchangées avec 30 millions de

francs devraient permettre la prise en considération de nouveaux programmes d'action foncière. Au total, vingt-quatre programmes d'action foncière sont actuellement engagés, dont deux l'ont été au cours de l'année 1980. On peut espérer que cette progression continuera dans le cadre des crédits actuels.

Les primes accordées pour alléger la charge d'intérêt des prêts à moyen terme consentis par la C. A. E. C. L., la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, ainsi que les bonifications d'intérêt sont malheureusement en diminution.

Les villes nouvelles se trouvent relativement privilégiées puisque les autorisations de programme qui leur seront consacrées en 1981 sont en légère hausse : plus 4,5 p. 100.

En 1981, comme en 1980, les crédits serviront essentiellement à la réalisation des travaux de voirie primaire nécessités par le développement des villes nouvelles.

Les crédits consacrés aux espaces verts subissent une diminution spectaculaire et brutale : moins 40 p. 100 en crédits de paiement et moins 30 p. 100 en autorisations de programme. Les crédits des interventions directes de l'Etat sont en régression car ils sont essentiellement destinés au parc de Sevran.

Les crédits destinés à la création d'espaces verts à l'échelon régional sont intégralement supprimés. Je crois me rappeler que vous avez indiqué à la commission des affaires culturelles que ce choix était délibéré et visait à éviter le saupoudrage. Cependant, les autorisations de programme destinées à l'octroi de subventions orientées vers le lancement d'opérations présentant un intérêt particulier sur le plan qualitatif sont reconduites.

On peut s'interroger sur la diminution des crédits en faveur des espaces verts, car elle traduit un revirement par rapport à la politique de priorité absolue qui avait été jusqu'à maintenant celle du ministère.

Quant aux grandes opérations d'urbanisme, les opérations en ville moyenne ont, comme prévu, été stoppées ; on s'en tiendra à la réalisation des soixante-treize contrats conclus depuis 1973. Le fonds d'aménagement urbain prendra le relais. Malheureusement, ce fonds enregistre lui aussi une certaine diminution des crédits de paiement ; toutefois, un certain espoir subsiste, car les autorisations de programme connaissent une forte augmentation, de l'ordre de 16 p. 100, ce qui permettra l'achèvement des zones d'urbanisation périphériques et des études préalables ou pré-opérationnelles dans les zones d'urbanisation.

Les subventions foncières pour l'implantation de logements sociaux sont également touchées, mais leur diminution n'entraînera pas grand dommage puisqu'il avait été jusqu'à présent assez difficile de dépenser ces crédits du fait de complexités administratives multiples. On peut donc espérer que cette diminution n'atteindra pas le potentiel de l'action sociale.

Je passerai très rapidement en revue, pour terminer, les grandes missions de la direction de l'urbanisme et des paysages : l'élaboration des documents d'urbanisme, la maîtrise de l'offre foncière, l'aménagement des villes nouvelles, l'étude des problèmes spécifiques à la banlieue.

En ce qui concerne les documents d'urbanisme, vous avez essayé de maintenir et de sauvegarder l'essentiel. Le rythme de progression des S. D. A. U., les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, est régulier bien qu'assez faible : une vingtaine de S. D. A. U. sont approuvés chaque année.

Les plans d'occupation des sols sont les documents essentiels de la planification foncière et urbaine et ils constituent la clé de voûte de toute politique en matière d'urbanisme. La politique d'impulsion dans ce domaine est maintenue. Entre le 1^{er} juillet 1979 et le 1^{er} juillet 1980, le nombre des P. O. S. rendus publics et donc opposables aux tiers a augmenté de 23 p. 100, intéressant plus de 27 millions d'habitants, mais ils ne concernent que 44 p. 100 de la superficie fixée.

Les zones d'environnement protégé instituées par la loi du 31 décembre 1976 commencent à se préciser. A la fin du printemps 1980, 146 zones d'environnement protégé étaient à l'étude et 30 étaient créées.

S'agissant de l'offre foncière, la raréfaction des terrains disponibles se traduit par des hausses de prix spéculatives. On peut s'interroger sur les résultats de la loi Galley et de la procédure des Z. A. D., les zones d'aménagement différé. C'est pourquoi le Gouvernement, le 7 février 1980, a envisagé de procéder à des réformes et de conduire des actions nouvelles. La relance des Z. A. C., les zones d'aménagement concerté, paraît être une très bonne initiative puisque la désaffectation pour les Z. A. C., qui provenait de l'abandon des grands ensembles,

n'était pas justifiée dans la mesure où cette procédure pourrait s'adapter à des constructions moins importantes et à l'urbanisation de quartiers nouveaux de moins grande taille.

L'intergroupe pour l'environnement du VIII^e Plan avait suggéré de revenir à l'étude d'échanges de coefficient d'occupation des sols que j'avais préconisée à un certain moment. Cette solution me paraît bonne pour maîtriser le problème foncier.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Mesmin.

M. Georges Mesmin, rapporteur spécial. Je termine, monsieur le président.

Quant aux villes nouvelles, je rappelle que l'équilibre entre l'emploi et l'habitat s'établit progressivement. Les taux de réalisation en pourcentage des crédits prévus seront les suivants à la fin de 1980 : 71 p. 100 pour les acquisitions foncières, 68 p. 100 pour la voirie primaire et 72 p. 100 pour les espaces verts.

Enfin, la commission des finances souhaite un développement de la politique d'aménagement des banlieues, où vivent 17 millions de Français. Elle demande que des solutions soient recherchées pour permettre de reloger les personnes qui le désirent à proximité de leur lieu de travail. Or le sait, c'est essentiellement le temps passé dans les transports en commun ou dans les transports individuels qui compromet la qualité de vie dans les banlieues. La disparition, en région parisienne, de la bourse des échanges du logement et l'éclatement de l'office interdépartemental H. L. M. n'ont pas favorisé la solution de ce problème.

Je terminerai là-dessus puisque j'ai dépassé mon temps de parole.

Sous réserve de ces observations, la commission vous propose d'adopter les crédits de l'urbanisme.

M. le président. La parole est à M. Canacos, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'urbanisme et les paysages.

M. Henry Canacos, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, le projet de budget pour 1981 de l'urbanisme et des paysages confirme, en l'aggravant sérieusement, la tendance à la régression des crédits qui caractérise depuis plusieurs années ce budget.

En effet, après une période de diète, pendant laquelle le budget, purement et simplement reconduit en francs courants, s'est vidé peu à peu de sa substance sous l'effet d'une érosion monétaire croissante, l'urbanisme se voit maintenant appliquer une véritable saignée.

Afin de bien nous comprendre, je dois signaler à l'Assemblée que, dans mon analyse des crédits, toutes les comparaisons ne tiennent pas compte de l'hypothétique fonds d'action conjoncturelle.

Les investissements sont sacrifiés puisque les autorisations de programme diminuent en francs courants de 17,8 p. 100, ce qui, compte tenu de l'inflation, conduit à une chute de 27 p. 100 en francs constants.

Pour les crédits de paiement, la chute est de près d'un tiers en francs constants et l'on constate qu'en l'espace de deux ans, ceux-ci auront été ainsi amputés de près de moitié en monnaie constante.

Je remarque aussi que l'écart se creuse entre les autorisations de programme et les crédits de paiement ; ceux-ci représentaient 97 p. 100 des autorisations en 1979, ce chiffre sera de 78,3 p. 100 seulement en 1981.

Que dire, après ce verdict accablant des chiffres, sinon que vous léguiez délibérément aux générations futures une crise urbaine dont chacun s'accorde pourtant à reconnaître la gravité !

Même si l'on ajoute aux crédits inscrits au budget du ministère de l'environnement et du cadre de vie les dotations qui figurent au budget des charges communes et au fonds national d'aménagement foncier et urbain, on observe des diminutions de l'ordre de 12 p. 100.

Globalement, les crédits consacrés à l'urbanisme voient leur part dans les dépenses du budget de l'Etat — et cela est grave à mon sens — passer de 0,25 p. 100 en 1979 à 0,14 p. 100 en 1981.

J'examinerai maintenant quelques points forts de mon rapport écrit qui illustrent bien la démission de l'Etat face à cette grande responsabilité que constitue l'organisation du développement harmonieux de notre pays.

Le démantèlement de l'organisme bien connu pour la qualité et le sérieux de ses travaux qu'est le centre de recherches et de rencontres d'urbanisme est une décision regrettable. Je pense que la « reprise en main » de la recherche par l'administration ne peut que nuire à son indépendance, et par là émousser le nécessaire esprit critique qui doit présider à de tels travaux.

Les changements constants d'orientation de la politique urbaine, qu'ils soient de votre fait ou de celui de vos prédécesseurs, ont provoqué depuis quelques années des litiges entre l'Etat et les promoteurs. Nous ne pouvons accepter sans broncher que de substantielles indemnités soient versées à des groupes importants : 96,7 millions de francs depuis 1978.

N'est-il pas scandaleux, par exemple, que les promoteurs de la tour Apogée aient obtenu un jugement qui condamne l'Etat à leur verser 470 millions de francs, soit 47 milliards de centimes, ce qui porte le prix du mètre carré de bureaux fantômes, de bureaux jamais utilisés, à près de 5 000 francs ?

Est-il exact, monsieur le ministre — vous ne m'avez pas répondu en commission — que le montant cumulé des quelque 200 demandes d'indemnité en instance dépasserait 600 millions de francs ?

Je vous demande de répondre clairement à cette question car j'estime que la représentation nationale a le droit d'être informée afin de proposer éventuellement des mesures pour mettre fin à ce scandale, d'autant que les particuliers qui sont victimes d'agréments de la construction ne perçoivent jamais, eux, aucun dédommagement.

En prenant connaissance de l'indemnité versée pour la tour Apogée, des acquéreurs des Chalandonnettes ont d'ailleurs déclaré, à juste titre, qu'ils auraient été mieux inspirés, plutôt que de faire confiance à votre prédécesseur, d'acquérir des actions chez Rothschild !

Les dotations prévues pour les sites, les abords des monuments historiques sont aussi en chute sensible : elles diminuent, en francs courants, de 9,3 p. 100 pour les autorisations de programme et de 16,6 p. 100 pour les crédits de paiement.

L'année du patrimoine sera donc sans lendemain.

L'année 1981 marquera la fin du mouvement d'accélération de l'élaboration des documents d'urbanisme puisque les crédits diminuent en francs constants.

Or les plans d'occupation des sols rendus publics ne couvrent que 44 p. 100 de la superficie où de tels documents ont été prescrits et ne concernent que 61,5 p. 100 de la population intéressée.

Le désengagement de l'Etat pour les actions foncières se poursuit.

Or l'insuffisante maîtrise du foncier par la collectivité publique a de multiples et graves conséquences : la ségrégation sociale qui chasse du cœur des villes les ouvriers, les employés, les cadres moyens, l'allongement des migrations quotidiennes entre l'habitat et l'emploi, le sous-équipement et la dégradation des grands ensembles, l'impossibilité pour un nombre important des ménages de trouver un logement décent.

Il est bon de rappeler que les collectivités ont renoncé en 1979, dans 71 p. 100 des cas, à poursuivre des opérations de préemption.

L'impossibilité financière de poursuivre l'opération rend donc illusoire le droit de préemption des collectivités locales.

A ce problème, vous répondez par une subvention pour l'implantation des logements sociaux au cœur des villes.

Premièrement, j'observe que cette mesure est restée inefficace, puisque les crédits n'ont pas été consommés l'an dernier.

Deuxièmement, je considère qu'il est inacceptable que les fonds publics servent à alimenter la spéculation foncière.

Cette disposition ne doit donc pas nous masquer la nécessité absolue de prendre des dispositions législatives et réglementaires pour lutter efficacement contre la spéculation foncière qui, je le rappelle, progresse de 25 p. 100 l'an. Cette subvention ne doit donc pas figurer dans une politique à long terme.

S'agissant des espaces verts, l'an dernier à la même époque, monsieur le ministre, je déclarais à propos des crédits : « Je me suis déjà félicité lors du budget précédent de la progression de ceux-ci, d'autant que depuis des années, en ma qualité de rapporteur, j'avais attiré l'attention sur l'important retard que nous avons dans ce domaine ».

Je dois dire, aujourd'hui, que mon optimisme a fondu comme neige au soleil. Car, en 1981, les espaces verts seront sacrifiés sur l'autel de l'austérité : diminution de 54,41 p. 100 en autorisations de programme et de 44,9 p. 100 en crédits de paiement.

J'estime que cette évolution tout à fait catastrophique des dotations prive de toute crédibilité le discours gouvernemental sur le cadre de vie.

Comme les années précédentes, le projet de budget qui nous est présenté est donc caractérisé par une sévère régression des crédits de l'urbanisme et des paysages.

Après nous le déluge ! Telle semble être à cet égard l'orientation retenue par le Gouvernement qui, délibérément, sacrifie ainsi des dépenses vitales pour l'avenir de notre pays et pour les conditions de vie de ses habitants.

Non ! il n'est pas possible de mener, avec des crédits aussi dérisoires, une politique de l'urbanisme et du cadre de vie qui réponde véritablement aux aspirations des Français.

Accepter ce budget, c'est freiner l'élaboration des documents d'urbanisme, c'est sacrifier les espaces verts, c'est renoncer à l'action foncière et perpétuer la ségrégation dans l'habitat.

Dans ces conditions, je ne pouvais que proposer à la commission de repousser le projet de budget de l'urbanisme et des paysages, d'autant que je considère que depuis 1974, année depuis laquelle je rapporte ce budget, c'est le plus mauvais que j'aie eu à examiner.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie. Vous dites cela tous les ans !

M. Henry Canacos, rapporteur pour avis. Non ! c'est la première fois que j'estime que c'est le plus mauvais budget depuis 1974.

Toutefois, et cela fait partie des mystères et des incohérences de votre majorité, tout en étant entièrement d'accord avec mon rapport, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du budget de l'urbanisme et des paysages.

Comprenez qui pourra ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Mesmin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'environnement.

M. Georges Mesmin, rapporteur spécial. Les crédits consacrés à l'environnement se retrouvent également amputés du fait de la politique d'austérité du Gouvernement.

Certes, l'évolution des chiffres est moins sensible que dans le budget de l'urbanisme, puisque les dépenses ordinaires augmentent de 4,2 p. 100, les autorisations de programme de 43,2 p. 100 et les crédits de paiement de 6,5 p. 100. Mais, au niveau des autorisations de programme, il faut bien voir que l'augmentation enregistrée est essentiellement destinée à poursuivre la construction des barrages en cours et à entreprendre celle du barrage de l'Aube. Ce secteur mis à part, on s'aperçoit que des diminutions de crédits assez sensibles affectent de nombreux chapitres.

Les grandes missions de ce secteur, c'est-à-dire la protection de la nature, la prévention des pollutions et l'amélioration de la qualité de la vie, portent donc la marque, elles aussi, de la politique d'économies du Gouvernement.

Pour la protection de la nature, les dépenses ordinaires augmentent de 16,4 p. 100, ce qui permet de maintenir le potentiel en effectifs nécessaire pour l'entretien et le gardiennage des parcs nationaux, d'assurer le fonctionnement en année pleine du parc du Mercantour et de poursuivre les études sur les projets de parcs de la Guadeloupe et des îles Chausey.

Pour les parcs naturels régionaux, les crédits ont été actualisés et augmentés de 1 million de francs, ce qui permettra de développer l'action entreprise dans le parc régional Marais Poitevin-Val de Sèvres-Vendée.

Pour ce qui est des réserves naturelles, les autorisations de programme sont en très légère augmentation, ce qui devrait permettre de poursuivre les actions engagées. Cependant, il n'existe actuellement que cinquante-trois réserves, dont cinq ont été créées en 1979 et huit au cours du premier semestre de 1980, alors que l'objectif était d'atteindre cent réserves à la fin de 1980. Ce secteur a donc pris un assez grand retard.

La deuxième mission de votre ministère en matière d'environnement est la prévention des pollutions.

On observe une diminution des dépenses ordinaires de 1,6 p. 100, alors que les autorisations de programme connaissent une forte augmentation, essentiellement destinée, je l'ai indiqué, à l'achèvement des grands barrages de Naussac et de Villerest.

On note, à ce propos, que le coût réel des travaux sera considérablement plus élevé que le coût initialement prévu. Ce fait est d'autant plus préoccupant que le coût du barrage de l'Aube est d'ores et déjà évalué à 720 millions de francs.

Pour le reste, les diminutions concernent le centre national pour l'exploration des océans, les crédits destinés aux statistiques pour l'évaluation de l'environnement et qui sont affectés à l'agence pour la qualité de l'air, qui ne commencera à fonctionner qu'à la fin de 1980.

La suppression de l'écrêtement des redevances correspondant aux pollutions paraît normale puisqu'il avait été prévu depuis longtemps que l'amélioration de la situation rendrait progressivement inutile cet écrêtement, les redevances devenant de moins en moins importantes.

En revanche, certains postes sont bénéficiaires. Il s'agit, essentiellement, du centre d'étude et de formation internationale pour la gestion des ressources en eau, de l'agence nationale pour la récupération des déchets, qui devrait être en mesure, après avoir pris un assez bon départ, de poursuivre une action dont le bilan est déjà très positif puisqu'elle contribue au développement du réseau de centres de traitement des déchets industriels, et du comité technologies propres, qui s'est consacré à l'information et à la sensibilisation du milieu industriel aux problèmes de la prévention des pollutions.

La troisième mission du ministère, en matière d'environnement, est la délégation à la qualité de la vie, dont les crédits ont malheureusement diminué de façon très importante, puisqu'ils régressent de 9,3 p. 100 en dépenses ordinaires, de 58,9 p. 100 en autorisations de programme et de 18,8 p. 100 en crédits de paiement.

Il est certain que la politique d'économies du ministère a porté sur les chapitres qui avaient enregistré des consommations de crédits insuffisantes. On note ainsi des diminutions pour les crédits d'études, pour les actions d'aménagement du temps, limitées à la poursuite de celles qui ont été déjà engagées, et pour les actions expérimentales d'aménagement du cadre de vie.

Comme pour l'urbanisme, le ministère de l'environnement et du cadre de vie estime qu'il doit jouer un rôle d'impulsion, d'animation et que, progressivement, les actions dont il avait la charge doivent être prises en compte par les collectivités locales ou régionales.

L'action de la délégation à la qualité de la vie ne se limite pas à une consommation de crédits sous forme de subventions ou d'études. Elle peut également agir par impulsion. C'est le cas pour les études d'impact où l'atelier central de l'environnement joue un rôle très important et participe très activement, au sein de la Communauté économique européenne, à l'élaboration d'une directive européenne qui généralisera le système des études d'impact dont la France a été la première à se doter en Europe.

Au total, 4 000 à 5 000 études d'impact sont réalisées chaque année. Cependant, la commission souhaite qu'un effort soit fait pour associer davantage le public à l'élaboration des études d'impact, par le développement des procédures d'audition publique, par exemple, et pour en améliorer la publicité, dont l'insuffisance a suscité de nombreuses critiques.

Enfin, je voudrais rappeler quels sont les progrès intervenus, ou espérés, dans d'autres domaines importants : le bruit, l'élimination des déchets, la lutte contre la pollution.

La lutte contre le bruit suscite des insatisfactions voire une déception puisque vous aviez annoncé l'année dernière, monsieur le ministre, le dépôt et la discussion imminente du projet de loi pour la lutte contre le bruit. Un an après, ce projet n'est toujours pas venu en discussion, certaines difficultés étant apparues. Néanmoins, un travail réglementaire important a été accompli entre-temps si bien que le problème du bruit a quand même progressé.

Des contrôles sont effectués dans les domaines du logement et des véhicules automobiles. Des expériences très intéressantes ont été engagées à Blois, à Toulouse et à Aix-les-Bains et seront

poursuivies. Mais il est certain que si l'on veut développer cette politique de lutte contre le bruit, il faudra en arriver assez rapidement au vote du texte législatif qui permettra, notamment, d'exiger le paiement par les compagnies aériennes d'une taxe d'atterrissage proportionnelle au niveau sonore des avions, de poursuivre les fabricants de matériels bruyants, de confisquer les matériels qui ne répondent pas suffisamment aux normes ou qui sont utilisés d'une façon malveillante.

La commission des finances souhaite que la lutte contre le bruit demeure une des préoccupations du Gouvernement. Un projet de loi doit rapidement être discuté. Un membre de la commission a insisté, comme l'année dernière, sur l'insuffisance de la réglementation concernant les appareils militaires supersoniques. Pendant une certaine période, leur vol au-dessus du territoire national avait été interdit.

S'agissant de la collecte des déchets ménagers, un certain nombre de succès ont été enregistrés : 95 p. 100 de la population — contre 80 p. 100 en 1975 — bénéficient maintenant d'un service de collecte. La capacité totale de traitement concerne 70 p. 100 des ordures ménagères, taux en forte augmentation par rapport à 1975.

L'exemple des pays étrangers, notamment scandinaves, devrait nous inciter à nous préoccuper des procédés de collecte sélective des déchets de manière à pouvoir éliminer ou recycler un certain nombre d'entre eux. Il n'est pas satisfaisant que 30 p. 100 des ordures ménagères soient encore déposées dans des décharges brutes communales ni que les trois quarts des ordures ménagères brûlées ne soient pas récupérés pour produire de l'énergie.

Les équipements permettant de traiter les déchets industriels — qui sont dix fois plus importants en tonnage que les ordures ménagères — sont très insuffisants. Il n'existe, en effet, que quatorze centres collectifs de traitement industriel.

De même, de nombreux progrès peuvent encore être accomplis dans le domaine de la récupération des matières premières et des produits, qui est maintenant une priorité.

La récupération des huiles usagées deviendra obligatoire à partir du mois prochain. Il faut noter que la politique de récupération se heurte à un certain nombre d'habitudes, voire de réglementations qu'il faudrait progressivement abandonner. De nombreuses normes de spécification, par exemple, interdisent l'emploi des matières récupérées, notamment celles qui concernent le blancher du papier ou la couleur des isolants des conducteurs électriques dans le bâtiment.

J'en viens à la lutte contre la pollution.

La commission des finances estime que la lutte contre la pollution industrielle exigerait un accroissement des moyens de l'inspection des établissements classés. Ce problème ne concerne certes pas directement, monsieur le ministre, votre département, mais force est de constater, que le nombre des agents se consacrant à la surveillance des établissements classés est très insuffisant : on compte en effet, pour toute la France, 402 agents, dont 293 ingénieurs et techniciens.

La pollution atmosphérique sera dorénavant de la compétence de l'agence de la qualité de l'air. Nous espérons que cet organisme pourra avoir la même action que l'agence pour la récupération des déchets.

Les résultats obtenus, avec un nombre de capteurs en service qui est en augmentation, montrent une baisse très sensible de la pollution depuis 1971, tant en ce qui concerne l'anhydride sulfureux, les fumées noires, le monoxyde de carbone, que le plomb.

Les eaux continentales sont également source de préoccupation.

Si la situation relative aux eaux rejetées par les collectivités locales ou par les industries s'améliore, un nouveau problème se pose, dû à la pollution de certaines eaux par les nitrates. Les eaux de ruissellement tout comme les eaux profondes sont touchées.

Il ne faudrait pas que les nappes phréatiques soient polluées par les nitrates agricoles. Certes, la solution de ce problème est délicate car elle implique une éducation des agriculteurs, mais la commission des finances souhaite qu'une action psychologique soit entreprise pour leur montrer que la consommation excessive de pesticides ou d'engrais n'est pas nécessaire à l'agriculture et est fâcheuse pour l'environnement.

En ce qui concerne les eaux marines, le naufrage du *Taxio* a montré que le problème n'était pas résolu. Le mazout qui

s'est répandu sur les côtes de Bretagne a été particulièrement « récalcitrant ». Malgré les nombreuses conventions que la France a contresignées, une vigilance accrue s'impose donc en la matière.

Enfin, monsieur le ministre, deux dossiers particuliers ont retenu l'attention de la commission des finances.

Le premier, celui de la baie du Mont-Saint-Michel, est en bonne voie puisque des crédits seront dégagés en vue de la démolition partielle de la digue de la Roche-Torin et de l'aménagement du barrage du Couesnon, la première de ces opérations devant être engagée, selon vos dires, dès l'année prochaine.

En revanche, le second dossier, celui de l'aménagement et de l'augmentation de capacité du canal du Midi, nous a paru préoccupant. En effet, l'intérêt économique de ces travaux n'est pas tel qu'il justifie les dégâts considérables causés à des ouvrages d'art qui appartiennent au patrimoine historique de la France, ceux de Riquet, ou les dégradations importantes occasionnées au site du canal du Midi.

La commission a donc souhaité que ce dossier soit attentivement examiné et que les contacts nécessaires soient pris avec le ministère des transports afin de reconsidérer un projet qui nous semble dangereux. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Maurice Andrieu. Ce n'est pas notre avis !

M. le président. La parole est à M. Péricard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'environnement.

M. Michel Péricard, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, sans être prometteuse, la part des crédits réservée à l'environnement dans le projet de budget de l'ensemble de votre ministère apparaît convenable, eu égard aux contraintes générales qui pèsent sur l'ensemble du budget de l'Etat. Les dépenses ordinaires et les crédits de paiement augmentent, en effet, de près de 6 p. 100 et les autorisations de programme de 41 p. 100.

Mais il faut se méfier des apparences, car cette croissance brutale des dépenses en capital est due exclusivement au développement des grands barrages de régularisation dont la poursuite est d'ailleurs une nécessité indiscutable mais dont la masse financière fait illusion au sein d'un petit budget comme celui de l'environnement.

Par ailleurs, le transfert de certaines compétences de la délégation à la qualité de la vie à d'autres services fait, à l'inverse, apparaître une baisse des moyens, qui n'est pas réelle.

En fait, la plupart des actions engagées par les trois directions de l'environnement seront poursuivies avec des moyens de l'ordre de ceux de cette année, sous réserve des correctifs qui viennent d'être faits.

S'agissant des effectifs, leur stagnation est parfaitement admissible en ce qui concerne les services de l'environnement proprement dits ; elle ne l'est pas pour l'inspection des établissements classés, service mis à votre disposition. En effet, les besoins dans ce domaine sont connus ; ils sont considérables. Or les objectifs du VII^e Plan n'ont pas du tout été atteints. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donc adopté une observation dans laquelle est souhaitée une augmentation substantielle de ces effectifs.

La direction de l'architecture, dont les structures sensiblement réformées sont mieux à même de répondre aux besoins de l'architecture contemporaine, bénéficie d'un redéploiement qui profite à l'enseignement de cette discipline. Soixante et onze postes sont créés dans ce secteur, dont cinquante d'enseignant. Il faut s'en féliciter.

L'institut français d'architecture va pouvoir commencer ses activités au début 1981. Les C. A. U. E. — conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement — sont maintenant mis en place dans presque tous les départements et soixante-dix d'entre eux sont opérationnels. La campagne des « mille jours pour l'architecture » se poursuit avec succès.

Pour en terminer avec les chiffres budgétaires, je voudrais quand même remarquer la baisse de 8 p. 100 qu'enregistrera en 1981 l'ensemble des crédits consacrés à l'environnement par les ministères autres que le vôtre. La diminution qui frappera notamment les actions dans le domaine de l'eau nous paraît remarquable car ces crédits financent le développement de l'assainissement en milieu rural et en milieu urbain.

Abordons maintenant l'étude des différentes actions de votre ministère.

La délégation à la qualité de la vie, déchargée de certaines tâches de gestion qui ne correspondaient pas à sa vocation, développe ses activités. Les journées d'études organisées en juin 1980, auxquelles j'ai participé, sur le thème des « études d'impact pour mieux gérer l'environnement » en sont la preuve. La réussite de cette procédure d'impact — 5 000 dossiers par an — atteste d'ailleurs de sa valeur. Le rôle et les moyens donnés aux délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement dans cette perspective permettent d'être optimiste.

L'expérience des auditions publiques dont la caractéristique est, rappelons-le, de mettre en présence le public, l'auteur et les responsables du projet, doit être étendue. Elle ne réclame pas de moyens particuliers mais seulement la volonté réelle de faire participer la population à l'examen d'un projet. Elle constitue un progrès démocratique et je souhaite — je parle à titre personnel — que certains élus ne rejettent pas cette procédure comme ils l'ont fait pour le référendum communal.

Bien que cela ne relève pas de la qualité de la vie, je voudrais au passage, à propos de la diversification des méthodes d'action de l'administration, évoquer le remarquable rapport de la commission interministérielle pour la lutte contre les infractions en matière d'environnement; la synthèse et les propositions que révèle ce rapport constitueront une aide appréciable pour les décideurs administratifs et le législateur. Le rapporteur de la commission des affaires culturelles apprécie d'autant ce travail qu'il répond à une observation qu'il avait faite il y a deux ans et, sans entrer dans le détail, l'idée de réparer le dommage plutôt que de pénaliser le pollueur témoigne, lui semble-t-il, d'une heureuse philosophie.

La mise en œuvre de la charte de la qualité de la vie a fait l'objet de réponses de la part de la délégation d'une franchise que le rapporteur a appréciée. Sur les 106 mesures, 84 connaissent une évolution satisfaisante; je n'en parlerai donc pas — n'oublions pas que je suis journaliste et que les journalistes n'aiment pas, paraît-il, parler de ce qui va bien.

Je parlerai des 22 mesures dont l'application se heurte à des obstacles dont les origines sont souvent multiples. On peut citer, à cet égard, l'ouverture d'espaces verts publics ou privés au public, la généralisation des horaires variables dans les administrations et l'ouverture des équipements publics en fin de journée. Toutes ces mesures supposent que nous abandonnions tous un certain nombre de routines. Je crains donc qu'il ne s'écoule un certain temps avant d'arriver à les mettre en œuvre.

Après avoir parlé de la qualité de la vie, je parlerai des déchets. Il n'y a pas de malice dans ce rapprochement insolite.

Dans ce domaine, est intervenu l'année dernière un accord entre les professionnels de l'emballage et des liquides alimentaires et l'Etat. Outre une économie d'énergie appréciable, l'objectif de cet accord est de diminuer en cinq ans de 40 p. 100 la quantité d'emballage de verre de liquides alimentaires dans les déchets des ménages. La réutilisation et le recyclage des bouteilles seront systématiquement favorisés avec, notamment, le retour généralisé et obligatoire de la consignation pour les collectivités.

Au-delà de ce progrès évident dans la lutte pour la récupération et le recyclage, je voudrais poser le problème des marchés de déchets, ce que j'appellais l'année dernière la politique de l'ordure. Il est en effet évident que les objectifs dans ce domaine ne pourront être atteints que par l'ouverture de véritables marchés ou de bourses qui, par l'établissement de cours connus et pas trop irréguliers, permettront de faire de la récupération une activité organisée et rentable.

Des succès ont été enregistrés, mais ils sont limités. L'exemple du papier est tout à fait caractéristique et, pourtant, le marché du papier recyclé devrait, par exemple, pouvoir être généralisé et étendu aux cahiers scolaires. En Allemagne, ce marché fonctionne. En Grande-Bretagne, celui des huiles usées fonctionne depuis dix ans. Où sont donc les blocages en France? Des mécanismes fixes dépassés sans doute! Mais n'y aurait-il pas aussi le poids de certains groupes de pression? L'intérêt national, monsieur le ministre, exige que la récupération et le recyclage soient au premier rang de vos préoccupations.

Il est un domaine, monsieur le ministre, dans lequel on aurait souhaité que votre ministère se fit un peu plus entendre: c'est celui de la lutte contre le bruit.

Où est donc cette loi-cadre qu'on nous annonçait l'an dernier pour les mois suivants?

Vous voyez bien que cette nuisance est l'une des plus répandues et des plus mal supportées? 56 p. 100 des Français la placent au premier rang des gênes qu'ils subissent, et ce n'est pas terminé. Si les sources de bruit restent toutes égales à ce qu'elles sont, dans les vingt années qui viennent la seule augmentation du parc automobile élèverait de 30 p. 100 le nombre des personnes exposées à plus de soixante-cinq décibels alors que le maximum tolérable est de cinquante-cinq.

La nuit n'est pas épargnée. Les fins de semaine ne le sont pas non plus. Même Paris au mois d'août n'est plus le havre de calme d'il y a quelques années.

Quelques-unes des nombreuses remarques contenues dans l'excellent rapport de Jean-Claude Delarue présenté au Conseil économique et social m'ont frappé: le trafic nocturne des poids lourds a plus que triplé en vingt ans — et un poids lourd égale, en bruit, dix voitures; les nouvelles normes d'abaissement du bruit des deux roues ne porteront effet que dans dix ans; un motif de plaintes parmi les plus fréquemment exposés concerne les aboiements de chiens laissés seuls par leurs maîtres; le bruit, même quand il n'est pas désagréable, peut être dangereux — on cite le cas de ce jeune homme passé en une soirée, du point de vue auditif, de l'âge de vingt-cinq ans à celui de soixante-cinq pour avoir perdu quarante décibels d'acuité en écoutant un orchestre de *pop music*.

Je pourrais citer des heures durant l'extrait de ce rapport ou d'autres documents qui sont autant d'arguments pour vous demander de déposer un projet de loi rapidement. Je sais que la lutte contre le bruit dépend de beaucoup d'éléments mais, qu'au moins, la prévention, la réglementation, et, s'il le faut, une certaine répression jouent le rôle qui leur revient.

L'effort engagé dans le domaine de l'assainissement depuis des années porte ses fruits. Le bilan fait par l'intergroupe « Environnement au VIII^e Plan » le constate. Ce n'est pas qu'il faille relâcher pour autant l'effort et perdre de vue les objectifs définis par ce même intergroupe.

Le 15 septembre dernier, le C.I.A.T. — comité interministériel pour l'aménagement du territoire — a adopté un programme important en faveur de l'assainissement du littoral ouest.

L'effort de l'Etat, jusqu'à présent, est indiscutable dans ce domaine mais de nombreuses carences sont imputables à certaines collectivités locales. Marseille, Nice et Toulon, et la plupart des autres communes littorales de la Côte d'Azur, sont toujours dépourvues de moyens de traitement.

L'Etat aussi va consentir dans ce domaine un effort spécifique. Mais j'ai cru discerner un flou dans le calendrier des réalisations et un autre dans la participation financière effective de chaque collectivité. La commission a donc adopté une observation visant à inciter ces grandes agglomérations à faire face à leurs responsabilités.

La nouvelle politique engagée en faveur des quinze grands sites nationaux constitue une nouveauté appréciable, que je salue avec beaucoup d'enthousiasme. On ne peut que souhaiter son développement au cours des exercices ultérieurs. Elle répond à un besoin indiscutable; l'importance des foules de touristes dont on ne peut que se réjouir ne doit pas, en effet, entraîner une dégradation des sites.

La mise en œuvre résolue de la politique définie en faveur du littoral répond à notre attente. L'assurance très nette que vous avez donnée à la commission des affaires culturelles quant à l'inconstructibilité des sols dévastés par les feux de forêts a aussi été appréciée comme il convient.

J'en viens, pour conclure, au cas du Mont-Saint-Michel.

« La Chambre, confiante dans le respect que le Gouvernement doit aux monuments de la France, invite M. le ministre des travaux publics à faire disparaître la partie de la digue du Mont-Saint-Michel condamnée par la commission spéciale, et à ne point exécuter de travaux portant atteinte à la situation insulaire du Mont-Saint-Michel. »

L'ordre du jour que je viens de vous lire fut présenté ici-même le 15 janvier 1884. S'il fut repoussé, la solution proposée par la commission extraparlamentaire aux problèmes de l'accès et de l'ensablement de la baie fut retenue. Cette commission avait été créée à la suite d'un premier débat sur ce sujet, en 1881, au cours duquel avaient déjà été évoqués les risques de perte d'insularité du Mont-Saint-Michel et étaient apparus les premières oppositions entre les administrations des beaux-arts et des travaux publics.

Ainsi, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, nos ancêtres connaissaient-ils l'existence du problème dès son apparition, même s'ils n'avaient pu en saisir toutes les données, et ils redoutaient ses effets sur un monument dont Victor Hugo disait : « Le Mont-Saint-Michel est pour la France ce que la Grande Pyramide est pour l'Égypte. Il faut le préserver de toute matilafation. »

Les travaux d'aménagement de la baie réalisés depuis le milieu du siècle dernier sont responsables du phénomène de comblement, puisque c'est à partir de cette époque que la progression de la terre a été observée, même si elle procède pour une faible part d'un mouvement naturel.

Les ouvrages responsables, vous les connaissez, et ils ont été cités tout à l'heure.

Maïs malgré la connaissance que l'on a eue très tôt de ce phénomène, on a construit, récemment encore, le barrage du Couënon qui aggrave sensiblement la situation du Sud-Ouest du site.

Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'approuver les initiatives que vous avez annoncées, monsieur le ministre. Mais ne nous réjouissons pas trop vite car, depuis 1879, l'engagement de travaux pour sauver le Mont-Saint-Michel a été imminent à plusieurs reprises : en 1884, en 1914, en 1918, en 1929. Espérons qu'en 1981 il sera réel. Une surprise cependant : on veut faire une étude d'impact, alors que l'ensemble du site et chacun des ouvrages incriminés ont, depuis des années, fait l'objet des études d'hydrologie littorale les plus poussées. Il ne faudrait pas que ce soit un motif pour retarder l'engagement des travaux.

Nous avons adopté une observation sur le Mont-Saint-Michel qui vient d'être inscrit comme site majeur du patrimoine mondial par l'U. N. E. S. C. O.

La commission a donc adopté votre projet de budget en formulant cinq observations dont quatre que je ne reprendrai pas puisqu'elles découlent des propos que j'ai tenus. Il n'en est qu'une que je n'ai pas évoquée, celle qui demande que la pollution entraînée par les activités agricoles, notamment par le recours aux engrais, désherbants et insecticides, fasse l'objet de recherches coordonnées et d'un programme d'action qui intéresse à la fois les producteurs, les distributeurs et les utilisateurs de ces produits.

La commission souhaite, monsieur le ministre, que vos crédits soient adoptés. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Raymond, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'environnement.

M. Alex Raymond, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, dix ans ont passé depuis la création du ministère de l'environnement et cette notion d'environnement a fait du chemin. Il s'est même créé, au sein du pays, une série de courants politiques qui se réclament exclusivement de l'écologie.

Or l'écologie, ne l'oublions pas, est d'abord et depuis longtemps, une discipline scientifique qui a pour objet « l'étude des milieux où vivent et se reproduisent les êtres vivants, ainsi que les rapports de ces êtres avec ce milieu ».

C'est aussi, aujourd'hui, une idée fort répandue qui pénètre peu à peu dans les couches de la société et selon laquelle le développement de la civilisation industrielle qui est la nôtre, risque, si l'on n'y prend pas garde, d'engendrer dans le milieu naturel où vit et sur lequel agit l'espèce humaine, c'est-à-dire la terre tout entière, des déséquilibres irréversibles pour l'ensemble des êtres vivants.

Il est certain que la prise de conscience s'est répandue de la nécessité de mieux maîtriser ce qu'il est convenu d'appeler « le progrès technique et le développement économique » afin d'éviter les nuisances et les effets négatifs qu'ils engendrent parfois et de réparer, dans la mesure du possible, certains des dégâts commis.

Ces idées, aucun parti politique ne peut plus prétendre en avoir le monopole, même pas les mouvements dits « d'écologie politique » qui limitent leur programme à ces seuls aspects des problèmes de la cité. Elles sont, en effet, infiniment puissantes et fécondes dans la mesure où elles nous conduisent à reconsidérer toute notre attitude de citoyen, d'élu et de responsable politique et à imprégner notre action dans tous les domaines.

L'écologie, qui est souvent présentée comme un mode de pensée régressif est, au contraire, une des chances de l'avenir. Toute démarche qui consiste à présenter l'écologie isolément du contexte économique, social et culturel, donc isolément d'une volonté politique globale, comme une simple constatation, ruine ses chances.

Il ne faut pas opposer écologie et nouveau progrès technique ou social, mais nous ne devons pas oublier que le respect des équilibres écologiques, facteur de bien-être aujourd'hui et de survie demain, passe par le progrès technique. Cette démarche nécessite un certain courage politique et, nous inspirant d'une affirmation célèbre, nous pouvons dire, nous socialistes : « Un peu de science éloigne de l'écologie ; beaucoup de science en rapproche ».

M. Roland Beix. Très bien !

M. Alex Raymond, rapporteur pour avis. Pour s'en tenir au secteur économique, qui constitue le cœur des compétences de notre commission, une approche plus écologique des problèmes que nous avons à traiter doit nous conduire à privilégier systématiquement dans nos choix ceux qui ménagent le mieux les ressources naturelles, qui perturbent le moins les équilibres écologiques.

Cependant, il faut aller encore au-delà et mettre en œuvre désormais un type de croissance moins dévoreur d'énergie et de matières premières, qui produise des objets plus durables, plus aisément réparables ; une agriculture plus économe, qui consomme, elle aussi, moins d'énergie et de produits industriels coûteux et qui, même si ses rendements diminuent un peu, soit, en définitive, plus réellement productrice, plus respectueuse des sols et de l'eau. C'est à toute cette vaste entreprise que nous devons nous atteler au cours de la décennie qui va s'ouvrir, aiguillonnés encore par les remises en cause auxquelles devrait nous contraindre l'extension de la crise économique et du chômage qu'elle engendre.

Les crédits de l'environnement pour 1981 laissent-ils entrevoir ce changement de cap nécessaire ?

Traditionnellement, le rapport commençait par un examen de l'organisation des services et des effectifs chargés de concevoir et d'exécuter la politique de l'environnement. Cet examen ne pourra pas avoir lieu cette année, car, si sur les 106 questions que je vous ai posées le 11 juillet, monsieur le ministre, près d'une centaine ont reçu une réponse, ce dont je vous remercie, certaines prévisions concernant l'organisation des services ne nous étaient pas parvenues à l'heure où ce rapport était mis en forme.

Or, si vous avez déclaré que les crédits consacrés à la recherche augmentent de 27 p. 100, vous avez également précisé en commission qu'il n'y aura pas, pour la troisième année consécutive, de création nette d'emplois, seuls des redéploiements de personnel ayant lieu.

Le manque de moyens peut difficilement produire des effets meilleurs, à notre point de vue tout au moins.

Ahordons, par conséquent, les trois domaines d'action délimités par les trois grandes directions du ministère de l'environnement, à savoir la protection de la nature, la lutte contre la pollution et les nuisances et l'amélioration de la qualité de la vie.

L'examen des crédits, direction par direction, révèle une réduction dans tous les domaines.

Pour la protection de la nature, les dotations stagnent ; la baisse est faible en francs courants, mais elle atteint près de 14 p. 100 en francs constants.

Les dotations de la délégation à la qualité de la vie diminueront en 1981 de 34 p. 100 en francs courants, soit près de 50 p. 100 en francs constants.

Les abattements opérés sur le fonds d'intervention pour la qualité de la vie amputent ses crédits de 30 p. 100 par rapport à 1980.

Quant aux sommes mises à la disposition de la direction de la prévention des pollutions, elles sont artificiellement gonflées par l'augmentation des crédits destinés à la construction de grands barrages et qui devraient figurer, soit au budget du ministère de l'industrie, soit à celui de l'agriculture. Si l'on fait abstraction des 204 millions de francs de crédits supplémentaires prévus pour ces barrages, dont plus de 181 millions sont en réalité inscrits au fonds d'action conjoncturelle, les

dotations de la direction de la prévention des pollutions diminuent de plus de 18 p. 100 en francs courants, soit de près d'un tiers en francs constants.

Comme vous avez confirmé par ailleurs, monsieur le ministre, qu'aucune création d'emploi n'interviendrait en 1981, et que, depuis des années, la commission de la production et des échanges dénonce la présence insuffisante de l'administration de l'environnement dans les régions, faute de moyens, et son absence quasi totale au niveau des départements, on ne voit pas comment un personnel en nombre aussi faible et des crédits en forte diminution pourraient vous permettre de faire mieux.

Or, malgré vos efforts et ceux de vos services, trop nombreux sont les problèmes non résolus ou en voie d'aggravation.

La politique des parcs nationaux marque le pas. La question du statut du personnel des parcs, qui devrait être analogue à celui des agents de l'office national des forêts, n'est toujours pas résolue, ce qui préoccupe vivement la commission.

La concertation avec les collectivités locales en vue de la création de nouveaux parcs n'est pas toujours conduite dans les meilleures conditions, ainsi qu'en témoignent du reste les critiques que soulève, notamment au sein du conseil régional de Midi-Pyrénées, le projet de parc de la Haute-Ariège.

Quant aux zones périphériques des parcs nationaux auxquelles la commission attache une grande importance, leurs dotations diminuent de 20 p. 100, alors qu'elles sont nécessaires pour alléger la pression dans les zones centrales des parcs au profit de l'équipement indispensable des communes avoisinantes.

Les parcs naturels régionaux, qui devraient être l'émanation directe des régions, connaissent des fortunes diverses. Vous avez, monsieur le ministre, pris la sage mesure de poursuivre le soutien financier de l'Etat à ces parcs ; mais je dois à la vérité d'indiquer qu'il faudrait peut-être que certains d'entre eux fassent à leur tour leur examen de conscience et adaptent leurs moyens à leurs besoins.

La création de réserves naturelles est réalisée à un rythme trop lent et le programme des cent réserves ne sera exécuté qu'à 50 p. 100 à la fin de l'année. Mais surtout les dotations des réserves sont si faibles que plus on en crée, plus leurs difficultés de gestion s'aggravent. Aussi, la plupart d'entre elles ne font l'objet d'aucun aménagement, d'aucune protection, d'aucune surveillance. Ce sont des réserves créées administrativement et qui sont ressenties souvent comme un poids mort par la population. Au contraire, correctement équipées et administrées, ces réserves devraient devenir des centres d'intérêt et d'attraction scientifique, bénéfiques pour les communes, sans que leur finalité en soit altérée.

D'une manière générale, la protection de la nature est un des domaines dans lesquels l'action du Gouvernement évolue le plus lentement.

La lutte contre la pollution et les nuisances est, il faut le reconnaître, plus vigoureusement conduite.

Un gros travail attend cependant l'agence pour la qualité de l'air, dont la mise en place a pris du retard par rapport au calendrier prévu.

Le bruit constitue toujours une des nuisances les plus péniblement ressenties par la majorité de la population. Le projet de loi sur le bruit, annoncé depuis des années, est toujours remis sur le métier. Le plus urgent ne serait-il pas d'abord de faire appliquer et respecter les réglementations qui existent ? Or il ne semble plus dans les intentions du Gouvernement d'augmenter le nombre des brigades antibruit.

Dans le domaine de l'eau, un effort important a été mené pour que les agglomérations construisent des stations d'épuration et améliorent leur fonctionnement. Malheureusement, cet effort, coûteux pour les collectivités locales, est insidieusement annihilé par le développement de la pollution due aux détergents et à un usage mal conduit des engrais azotés. La pureté des réserves souterraines d'eau est aujourd'hui menacée.

D'une manière générale, les moyens d'une politique efficace de protection et d'utilisation rationnelle des eaux souterraines restent encore à définir.

Le rapport écrit que j'ai présenté consacre des développements importants aux actions menées pour lutter contre la pollution des mers et en faveur du ramassage des déchets. Je n'y reviens pas à cette tribune.

Cependant, au moment où la dégradation de notre balance des échanges extérieurs devient très inquiétante, la commission voudrait appeler l'attention du Gouvernement sur le fait que

les déchets sont une source sous-évaluée d'économie de devises. En effet, tout se passe actuellement comme si le mécanisme des aides à l'exportation, peut-être inévitable dans les conditions présentes de la concurrence internationale — mécanisme qui entraîne une majoration du coût réel des devises gagnées sur les marchés étrangers —, aboutissait à donner une prime aux produits importés, au détriment des produits récupérés dans les déchets dont la valeur est sous-estimée par rapport à celle des produits importés.

L'avis écrit de la commission est tout à fait explicite sur ce problème ; il justifierait, en tout cas, que des études approfondies soient entreprises pour en mesurer l'étendue exacte.

Enfin, si les missions et les moyens de la délégation à la qualité de la vie sont encore réduits, elle n'en poursuit pas moins son œuvre utile. Les expériences qu'elle suscite dans le domaine de l'aménagement du temps sont non seulement bénéfiques pour les habitants des agglomérations où elles se réalisent, mais aussi susceptibles de provoquer des économies importantes en étalant les périodes de pointe, génératrices de pertes de temps et de gaspillage d'investissements. Cependant, on peut se demander s'il existe une volonté affirmée de généraliser et d'étendre les expériences, actuellement en cours, mais encore trop limitée en nombre.

Quant à la procédure des études d'impact inscrite, à l'initiative du Parlement, dans la loi du 10 juillet 1976, sur la protection de la nature, on ne peut que constater combien les textes d'application ont réduit sa portée. Le législateur, en contrepartie du fait que la responsabilité de l'étude d'impact était laissée au maître d'ouvrage, avait voulu que la discussion de cette étude fût publique, afin que le projet auquel elle s'applique puisse être modifié si le besoin s'en faisait sentir. Dans l'état actuel des textes, cette publicité est trop tardive, car elle intervient généralement lorsque l'essentiel des décisions est pris.

Pour être sûr que les études d'impact sont réalisées dans des conditions inattaquables, il importerait que soient revus un jour, les modalités selon lesquelles elles sont rendues publiques.

Sous réserve de ces observations et de l'amendement qu'elle a adopté, la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable aux crédits de l'environnement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. Monsieur le ministre, mon propos portera sur quelques problèmes de l'habitat et de l'urbanisme, et sur diverses questions d'environnement.

En ce qui concerne l'habitat, l'examen du projet de budget que vous présentez au Parlement et les observations et les critiques formulées par les uns et les autres montrent que la difficulté essentielle réside — selon des termes employés depuis quelque temps — dans le passage de l'ère du quantitatif à celle du qualitatif. Sans doute, des efforts renouvelés d'adaptation de la politique du logement aux nouveaux besoins des demandeurs ont-ils été effectués, mais il reste encore beaucoup à faire.

Il y a quelques années, lorsque j'avais la responsabilité de ce ministère, les demandeurs voulaient obtenir un logement, car il leur importait avant tout de sortir du bidonville, de la cave ou du taudis, dans lequel la famille était entassée, pour acquérir enfin les quelques murs protecteurs dont ils rêvaient. Aujourd'hui, ils désirent de plus en plus souvent disposer d'un logement meilleur, voire du logement idéal pour leur famille. Il convient donc de tenir compte de cette aspiration légitime et de cette mutation des idées : le logement, qui était hier un investissement utilitaire, est devenu aujourd'hui un élément essentiel, si ce n'est l'élément primordial de la qualité de la vie.

Dans quelles directions orienter nos efforts ?

Bien qu'il subsiste encore des impératifs quantitatifs et, par conséquent, des contraintes de coût, nous devons nous efforcer de concilier les nécessités financières avec les aspirations à la qualité dans deux domaines essentiels.

Il faut d'abord répondre au choix effectué par l'ensemble de la population en faveur de l'accession à la propriété. Vous l'avez reconnu vous-même, monsieur le ministre, et le Gouvernement a pris plusieurs mesures en ce sens. C'est incontestablement pour cette option que se prononcent un grand nombre de demandeurs de logements, et il faut les aider à satisfaire leur désir.

Ensuite, il est incontestable que la préférence des Français va à la maison individuelle.

Or nous avons ressenti certaines inquiétudes à la lecture de ce projet de budget. Le retard du nombre de prêts aidés à l'accèsion à la propriété, accumulé en 1980 par rapport au volume des demandes, ne paraît pas pouvoir être rattrapé avec les dotations prévues pour 1981. Mon collègue M. Weisenhorn a d'ailleurs souligné, il y a quelques instants, cette baisse très sensible des P.A.P., d'autant que trente mille d'entre eux sont inscrits au fonds d'action conjoncturelle.

En ce qui concerne les prêts conventionnés, il est certain que l'augmentation du taux d'intérêt a eu pour conséquence, en trois ou quatre ans — même si l'on pouvait débattre plus précisément sur les chiffres — le doublement des revenus exigés des demandeurs.

Il convient donc, monsieur le ministre — je suis certain que vous en êtes conscient — de prendre des mesures pour soutenir la volonté du Gouvernement, que vous avez souvent affirmée sur ce double plan de l'accèsion à la propriété et de la priorité à donner aux maisons individuelles.

M. Henry Canacos. Ce sont des mots !

M. Roland Nungesser. Parmi les possibilités de personnalisation des logements, figure bien sûr la conception architecturale. A ce sujet, je ne peux que répéter les propos que je tenais lorsque j'avais la responsabilité de ce ministère : il faut enfin démythifier cette espèce de slogan qui veut nous faire croire que pour construire mieux, il faut construire plus cher. Avec un peu d'imagination et grâce à l'amélioration des techniques, je suis persuadé qu'il est possible de construire mieux sans que cela coûte forcément plus cher.

Pour autant, les architectes ne doivent pas se croire obligés de sombrer dans la recherche de l'originalité à n'importe quel prix. S'il faut personnaliser le logement, c'est au profit de celui qui va y vivre et non pas pour sacrifier à des modes ou à des tentations d'architectes.

Ainsi, l'un d'entre eux m'a présenté un jour un projet de salle de bain au milieu de laquelle il y avait une marche. Quand je lui ai demandé pourquoi il avait prévu cette marche qui avait pour conséquence évidente que ceux qui voulaient passer d'un coin de la salle de bain à l'autre risquaient de tomber la tête la première dans la baignoire même s'ils n'avaient pas eu le temps de la remplir d'eau, il m'a répondu que c'était pour faire preuve d'originalité ! De tels cas existent, mais ils demeurent heureusement exceptionnels.

Nous devons donc rechercher, en recourant aux progrès techniques, les moyens de créer des cellules évolutives, fournies à des prix industrialisés, donc moins élevés. Prêtes à finir, elles permettraient à leurs futurs occupants de les terminer selon leurs goûts.

Il reste donc encore beaucoup à faire dans ce domaine mais il faut affirmer qu'il est possible de concilier la qualité et les prix.

Toujours sur le plan qualitatif, la deuxième préoccupation du demandeur de logement concerne l'environnement.

Il y a une quinzaine d'années, on voulait un logement, un peu n'importe où. Maintenant, on veut que ce logement soit situé dans une ville, dotée des équipements, des centres de détente, des espaces verts indispensables. Des quartiers ont été réhabilités, et dans certaines villes nouvelles, se crée assez rapidement cette vie communautaire à laquelle aspirent légitimement les hommes modernes. Comme l'a souligné M. Raymond, il convient de renforcer encore l'application des études d'impact, dont l'objet essentiel est de protéger la nature, et donc l'homme.

Néanmoins, et je dois le dire car c'est sur mon initiative qu'ont été introduites dans la loi sur la protection de la nature les études d'impact, il faut veiller à ne pas aller trop loin. Dans la mesure où vous manquez de fonctionnaires, monsieur le ministre, pour appliquer certaines réglementations, on peut craindre que des interventions systématiques et désordonnées ne se multiplient.

Je pense notamment à la protection, dans un périmètre de 500 mètres, des monuments historiques. J'entends bien qu'il faut éviter de construire des monstruosité qui heurteraient l'esthétique. Mais, de grâce, évitons l'intervention du délégué à l'environnement ou celle de l'architecte des bâtiments civils lorsqu'il s'agit d'élargir la fenêtre d'un appartement qui, situé à l'arrière d'un immeuble proche d'un monument historique, est invisible depuis celui-ci !

De même, les délégués régionaux à l'environnement sont parfois tentés d'intervenir de façon arbitraire, faute de pouvoir tout constater par eux-mêmes, quand ce n'est pas d'expliquer le contexte architectural de communes où ils n'ont jamais mis les pieds, à des maires qui les connaissent bien pour y être nés.

Ce sont là des paradoxes qu'il convient d'éviter si l'on ne veut pas retomber dans ce que l'on appelait jadis l'urbanisme arbitraire.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. Roland Nungesser. Si, en matière d'habitat, les problèmes d'ordre quantitatif ont cédé la place aux préoccupations qualitatives et si le logement n'est plus la priorité des priorités, il demeure le souci essentiel de nos concitoyens et l'une des priorités sur laquelle Gouvernement et Parlement doivent faire porter tous leurs efforts.

S'agissant des réserves naturelles — et j'en viens ainsi à l'environnement — les crédits inscrits au budget ne sont pas à la hauteur des ambitions qui avaient été définies par la loi sur la protection de la nature.

Quant à la lutte contre le bruit, elle nécessite la définition d'une stratégie d'ensemble. Pour être efficace, il ne suffit pas d'intervenir au coup par coup, il faut renforcer les contrôles.

Il est inadmissible que dans toutes les villes, dans tous les quartiers, des vélocitateurs réveillent plusieurs milliers d'habitants, en pleine nuit, à la sortie des spectacles. Des oto-rhino-laryngologistes m'ont affirmé que l'on était en train de fabriquer des générations de sourds. Les jeunes, qui fréquentent assidûment les salles de spectacles où le niveau des décibels est élevé, auront, à quarante ou cinquante ans, les mêmes troubles qu'un pilote de ligne après dix mille heures de vol ! Que l'on ne me dise pas que les moyens sont insuffisants. Il faut les augmenter, comme l'a demandé M. Raymond, en pourvoir les brigades de police, mais il faut surtout appliquer vigoureusement les sanctions qui sont prévues dans ce domaine.

M. Péricard a dénoncé, à juste titre, l'excès de bruit dans certaines salles de spectacle, notamment pour les concerts.

Il est temps de réagir, dans les lieux publics comme dans les lieux privés. Il faut reconnaître aux Français le droit au repos : il est intolérable à cet égard qu'il faille recourir à des procédures judiciaires, longues, coûteuses et généralement inefficaces pour mettre un terme aux agissements de personnes particulièrement bruyantes. Renforçons les moyens d'intervention de la puissance publique dans ce domaine pour que la France devienne le pays de la nuit calme, où l'on respecte le besoin de repos des travailleurs.

Le Gouvernement doit avoir présente à l'esprit cette préoccupation lorsqu'il définit les grandes options. Ainsi, s'agissant des modes de transport — train, camion ou péniche, par exemple — il doit choisir la solution qui crée le moins de nuisances sonores.

Ces observations faites, je vous indique, monsieur le ministre, que mon groupe votera les crédits que vous soumettez à notre approbation, notamment en matière d'environnement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Mermaz.

M. Louis Mermaz. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, s'il est un secteur où la crise se développe, c'est bien celui du logement et de l'urbanisme. Aux facteurs permanents de crise s'en ajoutent de nouveaux depuis ces dernières années et singulièrement depuis quelques mois.

Notre pays possède un pare de logements très anciens dont la moitié date d'avant 1948 et une bonne part d'avant 1914.

Les logements sociaux construits récemment l'ont parfois été trop vite et sans souci des normes de qualité. Un très fort pourcentage de logements ne bénéficie pas encore du confort élémentaire.

Ce sont les catégories les plus défavorisées de la population qui sont les plus atteintes par cet état de fait : les personnes âgées, les familles nombreuses, les travailleurs immigrés. Mon collègue M. Jean Auroux développera dans un instant ce point.

Pendant ce temps, les ravages de la spéculation foncière et immobilière détériorent le cadre de vie des Français, chassent les couches laborieuses et les classes moyennes, même les classes aisées des villes, les refoulent vers la périphérie. Cela se traduit par un gaspillage formidable de transport et d'énergie.

Ce tableau, vous le connaissez : il s'aggrave d'année en année avec la crise économique. Des centaines de milliers de familles privées d'emploi, dont les ressources diminuent, ont de plus en plus de mal à faire face aux besoins.

Les locataires des H. L. M. frappés par la hausse des loyers, des impôts, des charges sont de plus en plus nombreux à souffrir d'une situation implacable.

Mais la crise du logement n'affecte pas seulement la vie quotidienne des Français, elle affecte aussi dangereusement la première activité industrielle du pays, celle du bâtiment et du génie civil où plus de 200 000 emplois ont été perdus depuis 1971.

Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, la construction de logements a diminué, sans que cette évolution puisse s'expliquer par la saturation des besoins.

Il faut noter également la poursuite de la flambée des prix sur le marché immobilier, malgré la politique d'encadrement du crédit qui entrave d'ailleurs considérablement la réforme du financement du logement, c'est-à-dire le passage de l'aide à la pierre à l'aide à la personne.

Le budget que vous proposez, monsieur le ministre, va aggraver la situation. C'est un budget de pénurie, de désengagement de l'Etat, de rapide décélération sociale qui d'ailleurs, en période électorale, ne dédaigne pas quelques effets de vitrine.

Les crédits destinés à la construction neuve sont stagnants ou en suspens. S'ils marquent une certaine progression — 23,5 p. 100 par rapport au budget de 1980 — c'est là une simple actualisation destinée à prendre en compte les hausses du loyer de l'argent et du coût de la construction. Mais surtout une large part des dotations reste conditionnelle : plus d'un cinquième du programme se trouve bloqué par le recours à la procédure du fonds d'action conjoncturelle. C'est donc une menace directe qui pèse sur la réalisation de milliers de logements « aidés à la pierre », en locatif et en accession à la propriété.

De plus, la mise en place de ce dispositif s'accompagne d'une diminution du nombre des prêts pour l'accession à la propriété — P. A. P. — prêts destinés à des ménages aux revenus plutôt modestes, alors que diminuent concomitamment les prêts conventionnés, de plus en plus réservés aux ménages solvables. Pour les prêts locatifs aidés — P. L. A. — il faut parler de stagnation.

Dans le même temps, les crédits destinés à l'amélioration de l'habitat existant sont stagnants ou en baisse. Or la commission de l'habitat et du cadre de vie du VIII^e Plan demande qu'on entreprenne la réhabilitation des grands ensembles en voie de dégradation — 1 500 000 logements à réparer — et qu'on améliore les conditions de vie dans les quartiers anciens. Mais le projet de budget ne me paraît pas de nature à donner une impulsion vigoureuse aux différentes interventions pour l'amélioration de l'habitat existant.

Les dotations inscrites au chapitre 65-47 sont en recul par rapport au budget précédent. Les reports de crédits non consommés en 1980 — 300 millions de francs, paraît-il — ne permettront pas, à mon avis, de maintenir le volume de travaux, ne serait-ce que du fait de la hausse des coûts.

Sont également en très forte baisse les postes suivants : la dotation concernant la prime à l'amélioration de l'habitat — P. A. H. — destinée aux propriétaires occupants de condition modeste ; les prêts des sociétés de crédit immobilier, qui ont la faveur du public ; les subventions pour travaux lourds ; les dotations en autorisations de programme demandées pour le fonctionnement du fonds d'aménagement urbain pour la résorption de l'habitat insalubre.

Quant à la prime à l'amélioration des logements locatifs sociaux — PALULOS — son attribution sera subordonnée au conventionnement des logements dont on sait qu'il ne recueille pas jusqu'ici la faveur des organismes gestionnaires. C'est pourquoi les dotations disponibles en 1979 et en 1980 n'ont été consommées que pour une très faible partie. L'augmentation de la dotation prévue pour 1981 — 8,3 p. 100 — ne nous semble pas significative.

Nous affirmons donc qu'il y a désengagement de l'Etat sur toute la ligne, désengagement encore accéléré par l'échec de la politique de conventionnement, en dépit des assurances données au Parlement en 1976. Le nombre des locataires bénéficiaires de l'A. P. L. reste très faible ; il s'élevait au 31 mars dernier à 17 000 seulement.

L'extension du conventionnement aux logements du secteur social entraînerait en effet une hausse des loyers très importante pour au moins 40 p. 100 des locataires d'H. L. M. Et la situation est aggravée par une actualisation défectueuse des divers barèmes ouvrant droit à l'A. P. L.

On conçoit dans ces conditions que la restitution aux habitants des centres villes s'effectue avec une extraordinaire lenteur, ou pas du tout. L'implantation de logements sociaux en centre ville et même en ville demeure en effet tout à fait exceptionnelle, malgré le discours officiel tenu en 1976 au moment de la réforme de l'aide au logement.

La spéculation foncière reste un obstacle majeur à toute politique d'urbanisme digne de ce nom. Vos prédécesseurs n'ont pas su doter le pays en temps opportun de vastes réserves foncières ; on n'a pas voulu non plus généraliser la pratique de la location des sols à laquelle l'opinion préfère l'acquisition. La terre au lieu d'outil est devenue valeur refuge comme avant 1914 les bons russes ou austro-hongrois ou les placements de capitaux en Suisse aujourd'hui.

Ainsi, depuis les années 1950-1955, le prix du sol a augmenté deux fois plus vite que le coût de la vie. Tant que vous ne vous attaquez pas à la spéculation foncière, vous ne réussirez pas l'urbanisme.

Il serait urgent d'entreprendre une action énergique sur le foncier en vue de la relance du secteur locatif, en particulier celui qui est aidé, car la demande est considérable. Il faudrait une action vigoureuse pour sauver les centres villes et le patrimoine immobilier de nos pays.

Les socialistes ne voteront pas ce projet de budget qui ne permet de mener à bien aucune action d'envergure. D'ailleurs, monsieur le ministre, si les rapporteurs appartenant à la majorité, après avoir tant critiqué ce projet, joignaient le geste à la parole, je ne sais qui cette année voterait le projet de budget de l'environnement et du cadre de vie. (*Appaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Hubert Voilquin.

M. Hubert Voilquin. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, le budget du ministère de l'environnement et du cadre de vie progresse de 19,4 p. 100 en dépenses ordinaires et de plus de 30 p. 100 en autorisations de programme pour les investissements. Je m'en félicite, car le beau pays qui est le nôtre nécessite les plus grands soins.

La véritable révolution industrielle opérée depuis un quart de siècle, jointe à d'énormes déplacements de population et au développement extraordinaire des infrastructures routières, aéroportuaires et de loisirs, risquait, si on n'y avait pas pris garde, de le défigurer, de lui causer des dommages irréparables et de compromettre son avenir dans ce qui est devenu notre deuxième industrie exportatrice : le tourisme.

Grâce à de rigoureuses et intelligentes mesures, les mortelles lésions ont été évitées, la pollution partout recule, celle de nos rivières ou de l'atmosphère, celle du cadre de vie en général, celle qui affectait nos campagnes, nos villes, nos sites naturels et nos rivages. Mais il ne faut pas relâcher notre vigilance, monsieur le ministre, et j'ai quelques cris d'alarme à lancer, quelques suggestions à vous soumettre, le tout, bien sûr, dans les fatidiques cinq minutes.

Amoureux de la nature, j'ai applaudi à la constitution de nos nouvelles réserves en 1980 et au projet d'en créer treize autres en 1981. Mais les dotations prévues à votre budget, tant en dépenses ordinaires qu'en investissements, sont pratiquement en baisse et voilà nos réserves naturelles, orgueil légitime de la belle France, en péril.

Autre sujet qui me passionne : la chasse, la chasse populaire, celle qui fait que 1 800 000 Français commencent chaque automne et chaque hiver avec la nature. Je suis inquiet de la raréfaction du petit gibier et, dans de nombreuses régions, même dans l'opulente Alsace, de la disparition presque subite du perdreau gris. Qu'on ne me parle pas d'une destruction inconsiderée de la part de chasseurs irresponsables ; les vrais chasseurs ont pris l'habitude de gérer, avec passion, leur cheptel. Les raisons sont donc autres. En relation avec l'I.N.R.A., monsieur le secrétaire d'Etat, vos services doivent se concerter avec les agriculteurs, les chasseurs et les collectivités locales pour étudier des remèdes possibles. La conservation des souches autochtones est la seule garantie de l'avenir, le repeuplement artificiel ayant montré depuis longtemps ses limites, surtout en ce qui concerne la prolificité. Il faut également se pencher, monsieur le secrétaire d'Etat, sur les terribles dégâts causés cette année aux chênâies par la tordeuse verte. La croissance du roi de nos forêts est compromise, les glandées sont réduites à zéro avec toute les conséquences que cela peut avoir sur la nourriture du gibier et sur les dégâts qu'il occasionne en retour aux cultures. Ces dégâts devraient d'ailleurs être estimés en unités fourragères et non, comme c'est le cas pour le maïs, en illusoire prix forfaitaire à la tonne.

Je terminerai ces quelques propos, qui ne sont pas aussi légers qu'ils peuvent apparaître à certains, par un retour au budget propre de M. d'Ornano et plus particulièrement à l'effort prévu pour le logement.

Je pense, comme beaucoup, que le bonheur passe, pour chaque Français, par la possession de sa maison, ou tout au moins de son logement. De grâce, faites que cela ne demeure pas un rêve.

Ils sont encore des dizaines de milliers à se presser aux portes des établissements de crédit. En cette période difficile pour notre économie, tout ce qui est fait en faveur de la construction est une bouffée d'oxygène pour la multitude d'affaires et de salariés dont l'activité gravite autour de celle du bâtiment.

Avec mes collègues Philippe Séguin et Gérard Braun, députés comme moi des Vosges, j'ai appelé votre attention sur cette question. Dans notre département, la situation du bâtiment a été relativement bonne au cours du premier semestre de cette année grâce à la consommation rapide des quatre cinquièmes des crédits d'Etat réservés au logement. Puis vint l'asphyxie et, à l'heure actuelle, c'est près de 400 prêts P. A. P. supplémentaires dont auraient impérativement besoin les Vosges.

Ceux à qui on en a accordé le principe devront attendre fin janvier 1981 pour être servis et, pendant ce temps-là, les prix montent, le fragile échafaudage de leur plan financier s'effondre, les entreprises en bâtiment piaffent et s'inquiètent.

Il y a eu, en 1980, 145 000 prêts P. A. P. Il y en aura 140 000 en 1981, complétés par 77 000 prêts locatifs aidés et 65 000 prêts conventionnés permettant de bénéficier de l'aide personnalisée au logement, ce qui portera à 282 000 le nombre de prêts aidés pour la construction neuve, soit le même total qu'en 1980. Mais qui n'avance pas recule, et il est impératif, monsieur le ministre, de consentir un effort supplémentaire rapide et significatif, peut-être grâce à l'utilisation encore plus massive du fonds d'action conjoncturelle.

Je voudrais souligner, en outre, la faille qui existe dans l'articulation entre les prêts P. A. P. et les prêts conventionnés. Toute une couche de population aux ressources moyennes — entre 5 000 et 10 000 francs de revenus nets par mois — se trouve exclue des prêts P. A. P. en raison de ressources trop importantes, sans pouvoir pour autant bénéficier d'un prêt conventionné ou bancaire, ces ressources n'étant, dans ce cas, pas assez élevées.

J'ai connu récemment un tel cas dans ma circonscription : un ménage d'instituteurs, avec deux enfants, des ressources mensuelles nettes de 9 700 francs ; plafond de ressources à ne pas dépasser pour obtenir un prêt P. A. P. : 4 154 francs nets en 1978 ; charges mensuelles d'un prêt conventionné de 300 000 francs en vingt ans progressif : 3 300 francs pendant la première année, soit 100 francs de plus que la somme à ne pas dépasser.

Que faire pour eux ?

Grâce à votre action patiente et persévérante, la France a retrouvé un certain sourire, une nouvelle fraîcheur, mais les candidats propriétaires attendent encore un peu plus de vous. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme Fost.

Mme Paulette Fost. Le budget pour 1981 n'est, en matière d'environnement et de protection de la nature, ni un budget en progrès susceptible de répondre aux besoins populaires, ni un budget neutre sur le plan idéologique. Il participe, à son niveau, aux tentatives de redéploiement industriel, à la course accélérée aux profits, même si vous avez été contraint, monsieur le ministre, de tenir compte, mais de manière très insuffisante ou détournée, des luttes qui se développent dans notre pays.

Les crédits consacrés à la protection de la nature et de l'environnement proviennent de plusieurs sources budgétaires. Si les crédits consacrés à cette action augmentent de 11,1 p. 100 pour le ministère de l'environnement et du cadre de vie — ce qui constitue déjà une diminution, compte tenu de l'inflation — les ressources provenant des autres ministères sont en chute libre, puisqu'ils diminuent de 9,8 p. 100 en francs courants, soit près de 25 p. 100 en francs constants.

Si l'on considère l'ensemble des crédits du ministère de l'environnement et du cadre de vie et des autres ministères concernés, on note, pour 1981, une chute des crédits consacrés à la protection de la nature et de l'environnement de près de 16 p. 100 en francs constants.

Ces données, qu'il faut conserver constamment présentes à l'esprit, diminuent singulièrement la portée des bavardages ministériels sur ce sujet.

En ce qui concerne les espaces verts et les paysages, le Gouvernement s'oriente vers quelques opérations de prestige comme le parc de la Villette, pour tenter de faire oublier la triste fin de la politique de promotion des espaces verts, ce gadget idéologique des années précédentes. Il est vrai que les communistes ont su administrer quelques enroufflets retentissants dans ce domaine, au Sausset ou à La Courneuve, par exemple.

Vous ne manquez d'ailleurs pas d'aplomb, monsieur le ministre, en vous attribuant, comme vous l'avez fait dans un communiqué de presse du 29 septembre, le bénéfice de ces réalisations. Il est vrai que vous n'avez, pour votre part, pas grand-chose à mettre à votre actif, puisque, en Ile-de-France, les espaces verts que vous citez dans le cadre de votre prétendue politique d'ouverture de nouveaux espaces, représentent à peine 300 hectares, alors que les seuls parcs de La Courneuve et du Sausset — réalisations que vous avez dû prendre en compte devant l'exigence de la population et des collectivités communales et départementales de Seine-Saint-Denis — totalisent une surface de plus de 600 hectares. Faut-il vous rappeler que vous vouliez faire payer très cher ces réalisations aux habitants ? Je suis bien placée pour le savoir.

D'ailleurs, pendant que vous dissertez sur les espaces verts, votre collègue de l'agriculture remodèle profondément la forêt en cédant la partie la plus rentable aux trusts de l'industrie du bois et en négligeant le reste ce qui, au passage, vous confère une responsabilité importante dans la destruction par le feu d'une partie du patrimoine forestier de notre pays.

Quant à vos opérations en cours, elles ont pour but de favoriser la spéculation immobilière aux abords des espaces verts, sites et parcs.

Les publicités immobilières, privées ou d'Etat, insistent sur le cadre naturel et non sur le logement et les équipements. Comme une grande partie du patrimoine d'espaces verts est aux mains de grands groupes financiers et immobiliers, les profits spéculatifs sont ainsi doubles, à la fois fonciers et immobiliers. C'est une façon de récupérer, au profit des promoteurs, l'aspiration de plus en plus vive à un cadre de vie amélioré et les luttes que cette aspiration engendre.

C'est d'ailleurs dans le même sens qu'il faut interpréter vos opérations d'aménagement au rabais de quelques régions littorales ou montagneuses. Vous vous conformez aux directives européennes qui prévoient de faire de ces parties de la France le réservoir touristique de l'Europe. Curieuse conception de la qualité de la vie — encore un gadget — dont l'organisme responsable voit ses crédits chuter de 30 p. 100.

La qualité de la vie, c'est pourtant, avant tout, de pouvoir vivre et travailler dans sa région. C'est encore de donner les moyens aux travailleurs de vivre décemment, par exemple de disposer de temps pour les loisirs, de jouir d'une retraite paisible, de développer leurs aspirations à la vie associative.

Cela, monsieur le ministre, vous l'évoquez dans votre projet de budget, mais vous ne faites rien pour le traduire dans les faits.

Qu'attendent le Gouvernement et le patronat pour porter le S.M.I.C. à 4 000 francs, pour ramener à trente-cinq heures la durée hebdomadaire du travail, pour accorder la retraite à cinquante-cinq ans, la cinquième semaine de congés payés, pour donner les moyens de vivre aux mouvements associatifs qu'on tente d'étouffer ?

Ce sont là les mesures qu'il faut prendre pour que les Français puissent accéder à une véritable qualité de la vie.

Votre choix est autre. Vos opérations de diversion ne cachent pas votre soumission à une fraction de grands nantis, ceux qui, sans doute dans le cadre de la mise en valeur de l'environnement, étalent leur luxe insolent en plein Paris certain soir d'octobre.

Le domaine de la lutte contre les pollutions n'échappe pas non plus à vos ambitions exclusives.

L'augmentation substantielle des crédits de votre ministère ne doit pas faire illusion. En effet, dans le même temps, les crédits affectés à la lutte contre la pollution dans les autres ministères concernés chutent considérablement. Il ne s'agit donc, au mieux, que d'une opération de transfert dont le solde sera négatif.

Je note d'abord que vous avez décidé, monsieur le ministre, de faire l'impasse dans vos « priorités » en matière de prévention des pollutions, sur le problème du bruit et des nuisances

qu'il engendre. Le récent rapport Delarue, devant le Conseil économique et social, nous apprend pourtant que 56 p. 100 des Français placent ces nuisances au premier rang de celles qu'ils subissent. Mais, à l'évidence, les préoccupations de la grande majorité des Français ne vous concernent pas, monsieur le ministre.

Si le rapport Delarue est intéressant à bien des égards, il n'aborde malheureusement pas le problème du bruit subi par les travailleurs dans le cadre de leurs activités professionnelles. C'est pourtant dans l'entreprise que les agressions sonores sont les plus fréquentes et les plus importantes. Les chiffres sont terriblement accusateurs: huit millions de Français et 50 p. 100 de la population parisienne subissent un niveau de bruit moyen de 65 décibels, alors que le niveau maximal devrait être de 55 décibels. La perception du bruit double approximativement, disent les spécialistes, tous les dix décibels. Huit cent mille Français vivent le long d'autoroutes ou de voies rapides. La commission de l'habitat du VIII^e Plan estime que 600 000 logements sociaux sont mal ou très mal insonorisés.

Voici quelques éléments sur la base desquels on apprécie mieux votre politique gouvernementale.

Alors que les besoins pour la protection des riverains des autoroutes dépassent 8 milliards de francs, 63 millions de francs seulement étaient inscrits au budget de 1980. Les crédits de votre ministère permettent tout juste de pourvoir à l'isolation acoustique de 15 000 logements locatifs sociaux. A ce rythme, le Conseil économique et social estime qu'il faudrait quarante ans pour insonoriser le parc H. L. M.

Au-delà de ces quelques chiffres, les exemples de nuisances dues au bruit sont légion.

La décision récente d'ouvrir la piste n° 2 de l'aéroport d'Orly — outre des risques graves pour la sécurité — entraîne déjà des nuisances insupportables pour la population de quinze communes de la vallée de l'Orge.

Le bruit n'est pas plus que le reste une fatalité. Il est le résultat de votre politique nocive de soutien aux profits des grandes entreprises pour lesquelles les considérations de rentabilité passent avant tout. L'exemple récent du grand ensemble « 4000 » de La Courneuve est édifiant. Un forage entrepris dans ce quartier a duré trois mois, jour et nuit. Résultat pour les habitants: plus de 86 décibels en façade, 56 dans les appartements.

C'est pour faciliter leur course au profit que les entreprises ne prennent pas la peine de réaliser des équipements antibruit qui sont, pourtant, dans un grand nombre de cas, techniquement au point.

Il s'agit donc d'une politique de classe, car tout le monde n'est pas logé, tant s'en faut, à la même enseigne.

Alors que les populations des ensembles sociaux, des villes ouvrières, riveraines du périphérique et des autoroutes, luttent depuis des années contre le bruit, les habitants des beaux quartiers n'ont pas ce désagrément, des solutions ayant été apportées dès l'aménagement de ces infrastructures routières. C'est d'ailleurs la bonne solution, mais pourquoi ce qui n'est pas trop coûteux à vos yeux pour les uns le serait-il pour les autres?

Contraint de tenir compte de la montée du mécontentement populaire, vous tentez, il est vrai, de désamorcer les luttes en proposant quelques aménagements qui portent sur les petits fauteurs de bruit, mais qui épargnent les grands responsables de nuisance.

La même politique est suivie dans le domaine des pollutions atmosphérique et aquatique. Nous interviendrons plus précisément sur la question de l'eau et du réseau hydraulique national.

En matière de pollution marine, malgré les équipements que vous avez été obligé de financer pour la prévention et l'action contre les marées noires, et qui restent notablement insuffisants, votre véritable politique est révélée par la diminution des crédits consacrés aux études et recherches.

Le problème ne se limite d'ailleurs pas aux pollutions accidentelles par les hydrocarbures. Pendant que vous vous auto-félicitez du rôle important joué par la France dans le cadre du plan d'action pour la Méditerranée, la pollution marine due au déversement de polluants par les fleuves s'accroît en Méditerranée.

L'association de défense de la nature et de lutte contre les pollutions de la vallée du Rhône constate d'ailleurs que l'aggravation de la pollution du Rhône — et donc ses conséquences

en Méditerranée — est imputable à la pollution industrielle, tandis que les réductions de pollution sont le résultat de l'action des collectivités locales.

En ce qui concerne l'équipement en stations d'épuration des principales stations balnéaires et agglomérations côtières, alors que la moyenne nationale de stations non équipées est de 35 p. 100, cette proportion atteignait 50 p. 100 pour la Corse, 54 p. 100 pour le Var et 76,5 p. 100 pour les Alpes-Maritimes au 1^{er} juillet 1978.

Il est vrai que le marché de l'épuration, pour la plus large part aux mains de quelques trusts, est en pleine évolution. L'affaire est juteuse. Les activités anti-pollution représentaient en 1978 un chiffre d'affaires de 13,7 milliards de francs. La cession au secteur privé de ce marché est d'ailleurs source de nouveaux gâchis, les firmes préférant évidemment l'installation d'équipements plutôt coûteux que technologiquement meilleurs.

Ce constat bien incomplet, monsieur le ministre, n'est pas le résultat d'une quelconque fatalité. Il est l'une des conséquences directes d'une politique tout entière consacrée à la recherche du profit maximal pour quelques monopoles.

Or des solutions existent. Il faut mettre en œuvre une politique différente, fondée sur l'intérêt commun, et qui s'attache à prévenir les pollutions à la source. C'est la seule voie pour lutter contre le gâchis capitaliste que vous encouragez et soutenez. La mise en œuvre de cette politique, nous avons l'ambition de vous l'imposer avec les travailleurs, les usagers et leurs organisations. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Auroux.

M. Jean Auroux. Monsieur le ministre, mes chers collègues, un budget est — ou devrait être — un acte important, dans la mesure où il traduit une volonté politique et prévoit des moyens pour répondre aux besoins de la nation. Et cela est encore plus vrai, monsieur le ministre, lorsqu'il s'agit d'un secteur comme celui du logement, dont les implications sociales et économiques sont considérables.

Votre projet de budget, dans le contexte de la crise actuelle, devrait être le plus actif, le plus social et le moins technocratique de tous, pour répondre réellement à ce besoin fondamental de toutes les familles qui vivent en France: celui de se loger correctement.

Quels sont donc, en 1980, les besoins légitimes des familles, dans ce pays que vous gouvernez depuis sept ans?

D'abord, elles ont besoin d'un habitat et d'un cadre de vie convenables. Cela signifie que la surface des logements doit être adaptée et que les éléments de confort doivent être décents. Il faut tenir compte de la nécessité d'une véritable isolation thermique et acoustique et d'un environnement de qualité suffisante.

Les socialistes estiment qu'il faut assurer un véritable droit au choix du type de logement — location ou accession à la propriété, collectif ou individuel, urbain ou rural.

Il convient également de refuser la ségrégation sociale qui détruit l'équilibre des cités et coûte, à terme, fort cher aux collectivités locales, voire à l'Etat, lorsque, prenant conscience des problèmes, on entreprend de mettre en place les correctifs nécessaires.

Quant aux ménages, leurs revenus propres doivent leur permettre de faire face au coût du logement et, quand ce n'est pas le cas, des aides suffisantes doivent leur permettre de payer leurs charges, leur loyer ou de rembourser leurs mensualités.

Les faits sont têtus, monsieur le ministre, et je rappellerai les plus significatifs.

En 1980, toutes les familles de France ne sont pas logées décentement. Les taudis existent encore, notamment dans le cœur des villes. L'absence d'éléments de confort est très largement répandue, et je vous renvoie, à cet égard, à l'étude menée lors du dernier recensement.

La surpopulation et l'inadaptation des logements des familles, des handicapés, des ménages à problème, des familles nombreuses sont une réalité aux conséquences sociales souvent désastreuses et ne sont pas étrangères au développement de la violence.

En 1980, des millions de locataires souffrent encore de l'absence d'isolation thermique et acoustique.

En 1980, deux ans et demi après votre réforme, monsieur le ministre, l'incertitude, l'inquiétude, voire l'angoisse saisissent des milliers de familles lorsqu'elles sont confrontées à leur problème de logement.

Faut-il vous en dresser, après pratiquement tous les rapporteurs, le sombre bilan ? Ce sont les charges qui ont augmenté en moyenne de 40 p. 100 et vont poursuivre au moins au même rythme. Ce sont les loyers et les prix libérés par le Gouvernement avec le succès que l'on sait. C'est la flambée des prix immobiliers et l'indice de la construction emporté par le tourbillon de l'inflation et de la spéculation. C'est l'augmentation démentielle, notamment en zone urbaine, et plus encore dans la région parisienne, de la charge foncière qui atteint désormais 35, 40, voire 50 p. 100 et plus du prix du logement, interdisant, comme c'est le cas à Paris, pratiquement toute nouvelle construction sociale. C'est la flambée des taux d'intérêt. C'est l'encadrement du crédit et la trop faible rémunération de l'épargne des ménages. C'est une fiscalité directe et indirecte — et je pense à la T. V. A. sur le feu — qui pèse lourdement sur les loyers et aggrave le poids des charges et des fournitures. Et nous pourrions continuer longtemps ainsi.

Les résultats, monsieur le ministre, sont de la plus grande gravité, car ils donnent une dimension nouvelle et élargie à l'échec de votre politique du logement.

Pour les familles, dont devrait se préoccuper en premier lieu une politique du logement, ce sont des difficultés accrues avec, pour conséquence, soit l'abandon d'un projet d'accession à la propriété — parfois alors que le terrain a déjà été acquis — soit la nécessité de rechercher un logement de moindre qualité mais meilleur marché, soit même l'impossibilité de faire face au paiement du loyer ou au remboursement des mensualités, avec les suites judiciaires que cela implique : saisie, expulsion, vente.

Pour les organismes de logement social, et notamment les offices d'H. L. M., dont on ne peut contester les efforts pour maintenir contre vents et marées une politique sociale de l'habitat, c'est le développement des déséquilibres budgétaires en raison des impayés qui croissent actuellement au même rythme que le chômage, d'où l'incapacité grandissante pour eux d'améliorer leur patrimoine et, à plus forte raison, de pratiquer une politique active de constructions neuves pourtant bien nécessaire.

Pour les entreprises du bâtiment, enfin, c'est la poursuite d'une grave récession, avec ses conséquences négatives pour l'emploi, aussi bien pour l'artisanat local et les petites et moyennes entreprises que pour les grands groupes dont les marchés extérieurs, desquels on attendait beaucoup, subissent aussi les aléas des crises politiques et économiques internationales.

Voilà le bilan d'une politique, de votre politique, monsieur le ministre.

Pourtant vous ne manquez pas de moyens. Certes, vous avez fâcheusement perdu un secrétaire d'Etat. Mais en revanche, vous êtes à la tête d'un ministère nouveau et puissant que vous avez réorganisé à votre guise ; mais vous avez, nous dit-on, l'oreille de l'actuel Président de la République ; mais vous avez votre réforme du logement depuis plusieurs années ; alors pourquoi une telle situation, sinon par une volonté politique délibérée ?

Pourtant, monsieur le ministre, vous ne manquez ni de conseils, ni d'avertissements. Dans chaque congrès d'organismes d'H. L. M., dans chaque congrès de l'Union H. L. M., dans chaque congrès ou assemblée des associations de locataires, dans chaque congrès des professionnels du bâtiment ou de l'habitat, et même au sein de notre assemblée, dans ses commissions, de la bouche des rapporteurs, dans des votes arrachés parfois de justesse, y compris à votre majorité, partout, monsieur le ministre, s'élèvent inquiétudes, protestations et revendications pour que vous mettiez en œuvre, de façon urgente, une autre politique du logement qui réponde enfin aux besoins des familles — besoins que nous n'inventons pas — en donnant ainsi un coup de fouet bien nécessaire à l'économie.

Il faut une autre politique du logement qui ne conduise pas à une impasse budgétaire, voire à une impasse tout court. Vous savez très bien, en effet, que le financement de l'aide personnalisée au logement n'est pas assuré pour les prochaines années, ce qui veut dire soit que vous en diminuerez le montant si vous êtes encore aux affaires — l'insuffisance d'actualisation en est le signe précurseur — soit que vous ferez appel à d'autres sources et, pourquoi pas, et je ne traduis pas là ma seule inquiétude, au 1 p. 100 patronal que vous avez déjà tenté de vous approprier sans succès.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie. Puis-je vous interrompre, monsieur Auroux ?

M. Jean Auroux. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Monsieur Auroux, vos critiques sont tout à fait injustifiées et j'y répondrai tout à l'heure. Mais ne faites pas par-dessus le marché de la science-fiction !

Le financement de l'A. P. L. est parfaitement assuré à l'heure actuelle et rien ne vous permet d'intenter des procès d'intention aussi absurdes que celui que vous venez de faire. Il y a des limites à ce que l'on peut dire ! Vous devriez avoir la décence de vous en rendre compte.

M. Jean Auroux. Monsieur le ministre, gouverner, c'est prévoir.

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Mais vous ne gouvernez pas !

M. Jean Auroux. Pas encore !

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Laissez-moi donc prévoir.

M. Jean Auroux. Justement, c'est là le problème, et je ne suis pas sûr que tout le monde partage votre optimisme.

Le rapport de la commission « Habitat et cadre de vie » du VII^e Plan indique fort justement que, dans le cadre des atouts économiques d'une politique active du cadre de vie, la construction est « une branche peu consommatrice de produits importés comparée à la plupart des autres industries », qu'elle réclame peu de capital et qu'à production équivalente elle emploie plus de personnes que le reste de l'industrie.

Ce rapport ajoute qu'une politique active de l'habitat va ainsi dans le sens d'une croissance à fort contenu d'emplois, et précise que les simulations qui ont été réalisées font apparaître que « les investissements réalisés dans le logement, et plus particulièrement la réhabilitation et les travaux destinés à réduire la consommation d'énergie étaient plus rentables pour la croissance économique, l'équilibre extérieur et l'emploi que toutes les autres formes d'investissement ».

face à ces propositions en faveur de l'emploi, d'un meilleur confort et des économies d'énergie réclamées par tous, vous maintenez avec une obstination coupable, qui est à peu près unanimement dénoncée aujourd'hui, la procédure de conventionnement dont on sait les effets négatifs en matière de loyers et de ségrégation sociale.

Par ailleurs, votre projet de budget pour 1981 qui, dévoré par l'inflation, arrive tout juste à maintenir le programme physique de l'an dernier, est marqué par la dernière trouvaille de l'économie libérale qui sacrifie délibérément le logement à la logique du marché : le fonds d'action conjoncturelle.

Alors qu'il faudrait une politique volontariste claire, articulée autour d'un plan et d'une programmation cohérente, vous proposez la tirelire que l'on cassera à la discrétion du seul Gouvernement, et avec le souci d'équité électorale que l'on peut attendre à la veille des élections présidentielles.

Votre projet de budget, comme l'ont déjà souligné plusieurs de mes collègues, ne répond pas aux besoins des familles de notre pays, pas plus qu'au souci de relancer notre économie, et il s'accompagne cette année d'un singulier mépris du Parlement. Je veux croire que tous mes collègues auront à cœur, comme les socialistes, de vous faire connaître, en refusant vos crédits, qu'ils souhaitent une autre politique pour la France.

Je ne fais pas de procès d'intention, monsieur le ministre, je projette simplement dans l'avenir les réalités d'une politique d'aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Couepel.

M. Sébastien Couepel. Mesdames, messieurs, élu d'un département côtier, riche de surcroît en monuments historiques, je voudrais me faire le porte-parole de très nombreux particuliers et élus locaux et soulever aujourd'hui un problème délicat, dont les conséquences sont parfois lourdes : les servitudes d'aspect.

En effet, il n'est pas de semaine ou de mois sans que je reçoive à ma permanence des personnes pour qui la réglementation d'urbanisme est un obstacle, ou des délibérations de conseils municipaux me faisant part des difficultés des élus qui souhaiteraient permettre à chacun de construire selon ses moyens.

La conservation du patrimoine, qu'il soit littoral ou à caractère architectural, doit être le souci de tous et c'est pourquoi je ne voudrais pas que vous pensiez, monsieur le ministre, que mon intervention a pour objet de remettre en cause les multiples réformes déjà entreprises par le Gouvernement et le Parlement, réformes qui se sont traduites, depuis plusieurs années déjà, par une législation de plus en plus conséquente, indispensable cependant pour empêcher un urbanisme anarchique, tant du point de vue géographique que de la qualité architecturale des constructions.

La sauvegarde et la mise en valeur du littoral, le respect des monuments anciens — la Bretagne est riche en chapelles et en calvaires — doivent rester des priorités nationales. Mais la délimitation des zones sensibles, puis des plans et documents d'urbanisme, est toujours synonyme d'arbitraire. Il faut cependant bien réaliser un découpage géographique. Ce problème est particulièrement aigu lorsqu'il s'agit de délimiter les zones dites de « périmètre sensible » qui font l'objet d'une législation complète et astreignante.

Lorsqu'une commune est classée en périmètre sensible — c'est le cas des communes du littoral — ou quand un monument est classé historique, le P.O.S., ou tout autre document d'urbanisme applicable, prévoit alors dans les moindres détails l'architecture à observer par les constructeurs. Certes, les règles concernant les servitudes d'aspect sont nécessaires et chacun se doit de les faire respecter.

Mais, et j'insiste sur ce point, ces mesures sont un obstacle et parfois même un véritable barrage pour les familles à revenus modestes qui désirent construire une résidence sur le territoire de ces communes. C'est une grave injustice dont sont victimes ces familles : certaines communes seraient-elles, à la limite, réservées aux riches ? Il n'est, en effet, pas rare de voir le prix d'une maison majoré de 15 p. 100, et même parfois plus, pour satisfaire aux exigences des servitudes d'aspect imposées par les plans d'urbanisme.

Ces familles sont alors en butte à des choix très délicats : construire, mais en limitant la taille de la maison, ou ne réaliser immédiatement qu'une partie de l'aménagement intérieur, ou encore s'installer dans une autre commune et s'éloigner alors du lieu de travail ou des établissements scolaires des enfants, ce qui n'est d'ailleurs pas toujours un bon calcul à long terme, car il faut souvent deux voitures et l'on perd du temps en transports divers.

Et je ne parle pas du prix des terrains, du coût de base de la construction, de différentes taxes locales qui alourdissent encore le budget nécessaire.

A ce propos, je voudrais faire une remarque concernant la taxe départementale d'espaces verts. Elle n'est perçue que dans les zones de périmètres sensibles, c'est-à-dire les communes du littoral. Son principe est louable puisqu'il s'agit d'une participation aux dépenses d'acquisition, d'aménagement, de protection et d'entretien des espaces naturels ou forestiers ouverts au public. Le département peut également l'affecter, sous forme de participation, à l'acquisition des terrains par le conservatoire du littoral ou à l'entretien des terrains acquis par lui ou par des communes.

Le taux de cette taxe est fixé à 1 p. 100 de la valeur de la construction, le conseil général pouvant même prévoir des taux allant jusqu'à 2 p. 100. Or, si la construction coûte — et c'est un prix très moyen — 400 000 francs, il faut compter une taxe départementale d'espaces verts minimale de 4 000 francs. C'est encore une pénalité pour les éventuels candidats à la construction.

Pour en revenir aux servitudes d'aspect, je souhaiterais que le Gouvernement envisage des aides pour permettre aux familles, notamment celles à revenus modestes, d'entreprendre les constructions qu'elles désirent. Il ne s'agirait évidemment pas de créer une nouvelle catégorie d'assistés : je m'y refuse et je pense d'ailleurs que l'ensemble des Français qui se sentent responsables ne le souhaite pas non plus. Mais de telles mesures permettraient à chacun de s'établir là où il le désire et quelle qu'en soit la motivation : travail, vacances, retour au pays.

Ces personnes vivront dans un cadre naturel privilégié, c'est vrai, et leur qualité de vie sera nettement supérieure à celle que l'on rencontre dans bien des milieux urbains. Mais doivent-elles payer, parfois, ce mieux si cher ? Le respect de l'architecture

et de l'environnement intéresse la collectivité tout entière. Il est donc normal qu'elle assume la charge supplémentaire qui en découle.

Pour terminer, monsieur le ministre, je vous soumettrai une réflexion d'ordre général sur la délivrance des permis de construire. Toujours pour ce qui concerne l'aspect extérieur des constructions, le profane ne comprend pas que ce qui a été autorisé hier soit refusé aujourd'hui, parfois pour une construction voisine, uniquement parce qu'il y a eu changement d'architecte-conseil. Nous avons tous des cas présents à l'esprit.

En matière d'autorisation de construction, je souhaite que le projet de loi relatif, notamment, aux cartes communales, vienne rapidement en discussion devant notre assemblée. Il faut, dans chaque commune rurale, un document d'urbanisme opposable aux tiers, document de procédure simplifiée mais qui soit véritablement la matérialisation de la volonté des élus municipaux sur le choix du développement futur de leur commune, et non pas un document plus ou moins imposé de l'extérieur.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je voulais rapidement présenter à l'occasion de la discussion du projet de budget de votre ministère, projet qui reçoit mon approbation. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Ne m'en veuillez pas, monsieur le ministre, d'une remarque dont je vous demande par avance de pardonner l'outrecuidance. Vous avez la réputation, fondée ou non, de vous désintéresser des départements d'outre-mer. Le président Edgar Faure a défini « le colonialisme » comme étant un déficit de considération. Je souhaite ne pas avoir à appliquer cette formule à votre attitude, et j'espère que vous m'apporterez tous apaisements à cet égard.

Votre ministère se rend-il compte des besoins qui sont les nôtres ? On est en droit de se le demander lorsqu'on se réfère au document annexe qui retrace l'effort budgétaire consacré aux départements d'outre-mer, et qui fait apparaître une régression des crédits. En un moment où mon département est particulièrement frappé par le chômage, et où nous aurions besoin de chantiers nombreux pour donner du travail à la masse des demandeurs d'emploi qui viennent tous les jours dans nos mairies ou dans nos permanences, comment peut-on restreindre les dotations budgétaires ?

Telle est, monsieur le ministre, l'observation générale que je souhaitais vous présenter. J'y ajouterai quatre observations particulières.

La première a trait au cyclone Hyacinthe, qui a causé d'énormes dégâts à la Réunion. Il a été caractérisé moins par la violence des vents que par les trombes d'eau qui se sont abattues sur l'île et par la durée de ces précipitations.

Je l'ai dit dans d'autres enceintes et je le répète ici, le cyclone n'explique pas tout. Les dégâts sont aussi la conséquence de graves erreurs techniques qu'il faudrait reconnaître pour ne pas y retomber. Je n'entends pas déconsidérer la grande administration dont vous avez la charge. Que celui qui n'a pas péché vous jette la première pierre et tout le monde est à la merci d'une faute. Mais il conviendrait d'envoyer chez nous non pas celui qui est à l'origine de ces conceptions techniques erronées, mais quelqu'un qui jugera d'un œil neuf et pourra proposer des remèdes aux maux que nous avons constatés.

L'une des grandes leçons que nous a données ce cyclone — ou qu'il nous a, plus exactement, rappelée — est qu'on ne commande à la nature qu'en lui obéissant. Ainsi, les centres habités qui sont menacés par les crues des ravines le sont généralement par la faute de l'homme, de certaines techniques. Nous vous demandons d'intervenir pour permettre la protection des centres habités.

Vous me rétorquerez que cela relève de la responsabilité des communes. C'est vrai, mais ce serait méconnaître à la fois l'ampleur des dégâts et la faible capacité contributive des communes. La solidarité nationale doit jouer. Point n'est besoin de réaliser des ouvrages immenses, des blockhaus du type « ligne Maginot ». Souvent, et l'expérience métropolitaine le prouve, de petits ouvrages bien conçus, judicieusement distribués, protègent mieux les centres habités. Mais il faut que des experts viennent sur place et dressent la liste des mesures à prendre.

Ma deuxième observation concerne l'habitat social. Le chapitre 63-44 a permis de regrouper en une ligne budgétaire unique les crédits qui le concernent. Nous attendions beaucoup de ce

regroupement, souhaité par le Parlement. Quatre chiffres prouvent que ce n'a pas été un succès : le nombre de logements aidés s'élevait à 3 677 en 1976, il n'a été que de 1 697 en 1979 ; le nombre de prêts était de 406 en 1976, de 221 seulement en 1979.

Et pourtant, plus de la moitié de la population réunionnaise est logée dans des conditions précaires, voire inacceptables, et quoi qu'on dise, les crédits mis à la disposition des collectivités locales sont très nettement insuffisants. Il faut préciser que le mécanisme de la surcharge foncière n'a pas toujours été appliqué. En effet, monsieur le ministre, comme nous recevons une enveloppe globale, ce que nous utiliserions pour le foncier serait autant que nous ne pourrions consacrer à la construction des logements. Les maires sont pris dans un étau. Il faut donc reconsidérer la question afin que les communes puissent obtenir des aides pour compenser la surcharge foncière.

Ma troisième observation concerne les aides à la personne. Elles ne répondent pas, pour l'essentiel, à la catégorie de personnes auxquelles elles s'adressent. Est-il besoin de vous rappeler, monsieur le ministre, qu'il s'agit de pauvres gens démunis de ressources, qui ne peuvent s'intégrer dans les normes qui sont édictées de Paris ?

C'est pourquoi nous insistons beaucoup sur l'introduction dans notre île, en même temps que les aides à la pierre dont nous avons encore besoin puisqu'il faut construire des logements, de l'aide personnalisée au logement qui est modulée selon les ressources de chacun et qui a une finalité locale.

Aux questions que nous vous avons posées sur le sujet, vous avez répondu constamment que des études étaient en cours. Voilà deux ou trois ans que les études sont commencées, et j'aimerais qu'elles aboutissent et que l'on puisse, dans un délai raisonnable, nous accorder le bénéfice de l'aide personnalisée au logement.

Toujours à propos des aides à la personne, que faut-il penser des bruits les plus pernecieux qui transpirent avant d'avoir couru, sur la disparition des primes à la construction, lesquelles intéressent un créneau d'activités certes différentes mais combien dynamiques et créatrices d'emplois.

J'en terminerai, monsieur le ministre, en réitérant la question que je vous ai posée qui est restée à ce jour sans réponse, à savoir qu'un maître d'œuvre architectural qui a obtenu de votre ministère son certificat de qualification, ne peut obtenir son inscription sur la liste des architectes agréés, l'ordre des architectes départemental s'y refusant obstinément pour des raisons que nous ne connaissons pas. Cette situation dure depuis trois ou quatre mois.

Il y a là une preuve de corporatisme de la part de l'ordre des architectes de la Réunion que je ne comprends pas. C'est pourquoi j'ai soumis ce cas à votre juridiction. (Applaudissements sur les bancs des députés non inscrits.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Environnement et cadre de vie (*suite*) et article 34 :

(Annexe n° 22 (Logement et architecture). — M. François d'Aubert, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome X (Logement et architecture), de M. Pierre Weisenhorn, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1977, tome X (Logement, Problème social), de M. Maurice Andrieu, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

(Annexe n° 21 (Urbanisme). — M. Georges Mesmin, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome XI (Urbanisme et paysages), de M. Henry Canacos, au nom de la commission de la production et des échanges).

(Annexe n° 20 (Environnement). — M. Georges Mesmin, rapporteur spécial ; avis n° 1977, tome IX (Environnement), de M. Michel Péricard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1981, tome IX (Environnement), de M. Alex Raymond, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.